

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Systèmes alimentaires durables en Wallonie.
Mise à l'agenda et mise en œuvre de la
problématique de l'alimentation durable et
modalités de gouvernance :**

Analyse de 2 projets hennuyers

Auteur : Nicolas SOKOLOW
Promoteur(s) : Laurence MOYART, Fabienne LELOUP
Année académique 2022-2023
Master [120] en sciences politiques, orientation générale, à finalité
spécialisée (horaire décalé)

Résumé

Notre volonté, dans le cadre du présent mémoire, était de travailler une thématique en lien avec les politiques régionales.

La première étape a été d’analyser la programmation de l’Union Européenne la plus récente en termes de développement de ses politiques régionales. Étant sensible aux thématiques environnementales, c’est tout naturellement que je me suis tourné vers la lecture du programme de la Politique agricole commune 2023-2027. Cette politique agricole étant dorénavant tournée vers plus d’ambition en faveur de l’environnement et du climat, nous voulions étudier la manière avec laquelle elle se déclinait jusqu’en Wallonie. Nous avons alors examiné les initiatives qui se mettaient en place au niveau du territoire Wallon. C’est ainsi que nous avons pris connaissance du projet Food Wallonia dont l’un des objectifs était, entre autres, la mise en place d’un système alimentaire durable à l’échelle du territoire wallon.

La seconde étape consistait à appréhender de manière globale le concept de SAD au travers de sources scientifiques et sites Internet. Dans la foulée, il nous fallait sélectionner un territoire à analyser. Pour ce faire, des interviews ont été réalisées avec, d’une part, la Directrice en chef de l’observatoire de la santé du Hainaut (OSH)¹ et, d’autre part, la Cheffe du service “Prospective et animation” du Cœur du Hainaut. Les informations collectées dans ce cadre nous ont permis de déterminer dans un premier temps les territoires sur lesquels il y avait une réelle dynamique en matière d’alimentation durable et ensuite, d’affiner notre choix d’étude vers des territoires présentant de prime abord des dynamiques différentes. C’est ainsi que nous avons décidé de réaliser, en lien avec notre objet d’étude, une analyse comparative entre ce que nous définirons plus tard comme les bassins alimentaires de Charleroi Métropole et de la Wallonie picarde.

La troisième étape avait pour objectif de prendre connaissance et d’en analyser la substance en lien avec les systèmes alimentaires durables, pour nous permettre d’appréhender les concepts clés constitutifs de ce mémoire. C’est ainsi que nous avons étudié à la fois les concepts de développement durable, d’alimentation durable, de système alimentaire durable, de territoire et de gouvernance ; ce qui a nécessité d’appréhender des champs disciplinaires parfois autres que

¹ Également membre du Collège wallon de l’alimentation durable dont la mission est d’assurer la prise en compte et la confrontation des enjeux auxquels tous les acteurs du système alimentaire doivent faire face et de stimuler la dynamique partenariale entre acteurs pour accélérer la transition (CwAD – Collège wallon de l’Alimentation Durable | *Le développement durable en Wallonie*, s. d.)

la science politique, en particulier l'économie et la géographie. Cette phase nous a permis de dessiner à la fois les contours de notre étude, de créer du lien entre ces différents concepts et d'attirer notre attention sur les éléments à analyser. Le concept de gouvernance territoriale est apparu comme l'élément clé de notre étude. La gouvernance territoriale est à la fois générée par les systèmes alimentaires durables mais elle s'avère aussi indispensable à la mise en place et la compréhension de ceux-ci. Le concept de territoire nous a, quant à lui, permis de cadrer et sélectionner nos terrains d'étude.

La quatrième étape fut la construction d'une grille d'analyse opérationnelle de la GT sur base des éléments précédemment établis. De nouveau, nous avons fait appel à la littérature scientifique pour élaborer cette grille. Nous nous sommes appuyés sur la grille de lecture construite par Rey-Valette et al. (2014) à laquelle nous avons articulé la notion de durabilité et les marqueurs dégagés dans notre état de l'art. Dans la foulée, nous avons tracé l'intérêt et les limites de l'étude de cas pour tenter d'objectiver notre cas pratique.

L'étape d'après, quant à elle, consistait à définir de manière globale le territoire de la région wallonne en termes de système alimentaire, avant d'approfondir les bassins alimentaires de Charleroi Métropole et de la Wallonie Picarde que nous avons sélectionné sur base d'interviews préalables. Nous avons pris le soin de décrire le système alimentaire en présence, les acteurs et les instruments pour chacun de ces bassins alimentaires.

Enfin, la dernière étape avait pour but d'appliquer la grille d'analyse opérationnelle construite précédemment aux deux bassins alimentaires pour nous permettre de vérifier nos hypothèses et notre question de recherche. Pour ce faire, nous avons alors procédé en trois étapes avec tout d'abord la présentation de la mise à l'agenda politique de cette thématique alimentaire pour chacun des bassins alimentaires étudiés. Après quoi, nous avons procédé à l'analyse de la gouvernance territoriale en étudiant l'interaction entre les acteurs, les stratégies et les dynamiques en place, la répartition du pouvoir, les processus de gouvernance, les mécanismes de gouvernance et leur influence sur la construction d'un système alimentaire durable. Enfin, nous avons réalisé une analyse de cas comparée entre nos bassins alimentaires, pour nous permettre d'identifier les points communs et divergents de la gouvernance territoriale durable.

"Que ton aliment soit ta seule médecine" Hippocrate, 460-370 av. J.-C.

"L'alimentation embrasse l'histoire tout entière de notre civilisation" Montanari, 1995

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma reconnaissance à la promotrice de ce mémoire, Madame Laurence MOYART ainsi qu'à la co-promotrice Madame Fabienne LELOUP, pour leur disponibilité et surtout leurs judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion et qui m'ont poussé à me surpasser.

Je désire aussi remercier les professeurs de l'Université Catholique de Louvain qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mes études universitaires et qui m'ont donné le goût des sciences humaines et sociales.

Je tiens à remercier spécialement Helen BARTHE-BATSALLE, inspectrice à l'Observatoire de la santé du Hainaut qui a joué un rôle clé dans le choix de mes cas d'étude.

J'aimerais également exprimer ma gratitude à tous les acteurs de terrain qui ont pris le temps de discuter de mon sujet. Chacun de ces échanges m'a aidé à construire mon analyse.

Je remercie ma famille et mes amis pour leurs encouragements et leur soutien moral dans les périodes de doute.

Un merci tout particulier à ma compagne, Justine, pour les sacrifices que je lui ai indirectement imposés durant ces trois années et pour avoir pallié mes absences en tant que père.

Enfin, je voudrais dédier ce mémoire à ma fille, Olivia, pour lui montrer qu'avec du courage, de la confiance en soi et de la persévérance, on peut accomplir de belles choses.

Table des matières

Table des matières

Introduction	1
1. L'alimentation : Des instances européennes à la Wallonie.....	1
1.1 Problématique, question de recherche et terrains	4
2. Interactions actoriales et gouvernance dans les Systèmes Alimentaires Durables : Une Revue de Littérature	6
2.1 Durabilité et développement durable :	6
2.2 Alimentation durable :	8
2.3 Système alimentaire, système alimentaire territorialisé, système alimentaire durable : ..	9
2.4 Action publique	12
2.4.1 De la politique publique à l'action publique :	12
2.5 Développement et gouvernance territoriale.....	14
2.5.1 : Le territoire	14
2.5.2 : Le développement territorial durable	14
2.6 La gouvernance territoriale durable.....	15
2.6.1 Gouvernance territoriale	15
2.6.2 Gouvernance territoriale durable	15
2.6.3 Vers une démocratie collaborative :	17
2.7 Conclusion intermédiaire :	17
3. Question de recherche et Hypothèses.....	20
4. Méthodologie	21
4.1 Le cadre méthodologique :	21
4.1.1 Construction d'une grille d'analyse opérationnelle :	21
4.1.2 Approche qualitative	24
4.2 Comparaison de deux études de cas	25
4.3 Les limites de l'étude de cas comparée	28
5. Les deux bassins alimentaires hennuyers ciblés.....	29
5.1 La région Wallonne et les systèmes alimentaires territoriaux	29
5.2 Le bassin alimentaire du territoire de Charleroi Métropole	32
5.3 Le bassin alimentaire du territoire de la Wallonie Picarde.....	39
5.4 Approche qualitative appliquée aux deux bassins alimentaires hennuyers	44
6. Analyse et présentation des résultats.....	47
6.1 Mise à l'agenda de la Région Wallonne :	47
6.2 Les acteurs du bassin alimentaire de Charleroi Métropole.....	48

6.2.1 La mise à l’agenda politique sur Charleroi Métropole	52
6.2.2 Analyse de la gouvernance à Charleroi Métropole.....	53
6.3 Les acteurs du bassin alimentaire de la Wallonie Picarde.....	57
6.3.1 La mise à l’agenda politique en WAPI.....	63
6.3.2 Analyse de la gouvernance en WAPI	64
7. Comparaison des bassins alimentaires de Charleroi Métropole et de la WAPI.....	70
.....	73
8. Conclusion générale	74

Liste des abréviations

AEE alimentation	Alliance emploi-environnement sur l'alimentation
CACM	Ceinture alimentaire Charleroi Métropole
CADI	Chaîne alimentaire durable intégrée en région Sambre-et-Meuse
CARAH	Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province du Hainaut
CB	Conférence des Bourgmestres
CDS	Comité de développement stratégique
CDWP	Conseil de développement de la Wallonie picarde
CNUED	Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CPA	Conseils de politique alimentaire
CwAD	Collège wallon de l'alimentation durable
DD	Développement durable
FC	Fond de cohésion
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GAL	Groupe d'action locale
GAT	Gouvernance alimentaire territoriale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GT	Gouvernance territoriale
IDETA	Intercommunale de développement des arrondissements de Tournai, Ath et des communes avoisinantes
IGRETEC	L'Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques de la zone de Charleroi

MAD	Maison de l'alimentation durable
OSH	Observatoire de la santé du Hainaut
PAC	Politique agricole commune
PDR	Plan de développement rural
PNPC	Parc naturel du Pays des Collines
PNPE	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
PNVH	Parc Naturel Viroin-Hermeton
PP	Politique Publique
PWNS	Plan wallon de nutrition santé
PWDR	Plan wallon de développement rural
RW	Région Wallonne
SA	Système alimentaire
SAD	Système alimentaire durable
SAG	Système alimentaire globalisé
SAL	Système alimentaire local
SAT	Système alimentaire territorial
SAW-B	Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises
SDT	Schéma de développement territorial
SOWALFIN entreprises	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
UE	Union Européenne
WAPI	Wallonie picarde

Liste des tableaux

Tableau 1. Axe 1 et stratégie 3 de Charleroi Métropole p.35

Tableau 2. Axe et stratégie de la Wallonie Picarde p.43

Liste des graphiques et/ou illustrations

Figure 1. Schéma simplifié de la grille d'analyse de la gouvernance	p.121
Figure 2. Schéma d'une étude de cas	p.25
Figure 3. Les structures de gouvernance alimentaire en Wallonie	p.30
Figure 4. Cartographie des GAL en Région Wallonne	p.31
Figure 5. Carte du bassin alimentaire de Charleroi Métropole	p.32
Figure 6. Les ambitions du Projet de Territoire de Charleroi Métropole	p.33
Figure 7. Les 2 axes et les 8 stratégies du Projet de Territoire de Charleroi Métropole	p.34
Figure 8. Sous-territoires de Charleroi Métropole	p.37
Figure 9. Réseaux et points nœuds de Charleroi Métropole	p.38
Figure 10. Le territoire de la Wallonie Picarde	p.40
Figure 11. Projet de Territoire WAPI 2025 - Les stratégies	p.41
Figure 12. Projet de territoire WAPI 2040 - Les 6 axes prioritaires et les 25 objectifs stratégiques	p.42
Figure 13. Le système alimentaire de Charleroi Métropole	p.52
Figure 14. Le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut	p.59
Figure 15. Le territoire du Parc Naturel du Pays des Collines	p.61
Figure 16. Schéma de synthèse de la mise en place des systèmes alimentaires depuis l'UE jusqu'aux deux bassins alimentaires étudiés	p.73

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau de composition du Collège wallon de l’Alimentation Durable (CwAD)

Annexe 2 : Stratégie Manger Demain

Annexe 3 : Stratégie Food Wallonia

Annexe 4 : Guide d’entretien pour la partie mise à l’agenda politique

Annexe 5 : Guide d’entretien pour la partie Gouvernance territoriale

Annexe 6 : Listing des acteurs interviewés

Introduction

1. L'alimentation : Des instances européennes à la Wallonie

Depuis 1962, les institutions européennes se sont dotées d'une politique agricole commune (PAC) financée par le budget des institutions européennes. Il s'agit de la première politique commune mise en place par les six États-membres fondateurs des institutions européennes à la sortie de la guerre. Ses objectifs initiaux étaient à la fois économiques et sociaux avec l'accroissement de la productivité agricole, un niveau de vie équitable pour les agriculteurs, la stabilisation des marchés, la garantie des approvisionnements et, enfin, l'assurance de prix raisonnables aux consommateurs (Service Public de Wallonie Agriculture et al., 2022).

La PAC subit une première réforme importante en 1992, mais il faut attendre 1999 pour voir les objectifs évoluer vers une plus grande préservation de l'environnement et du développement en zone rurale. C'est à partir de la nouvelle programmation 2014-2020 de l'UE que l'on voit apparaître le terme d'agriculture durable. Cette PAC va donc “dans le sens d'une répartition plus équilibrée des aides entre Etats-membres, régions et agriculteurs. Elle met aussi en place des mesures de verdissement et des outils visant à renforcer l'organisation du secteur” (Service Public de Wallonie Agriculture et al., 2022).

En décembre 2019, la commission de l'UE présente son pacte vert ou “European Green deal” avec pour objectif, la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, la commission fait une proposition de loi européenne en mars 2020 à caractère contraignant. Le parlement européen votera la loi sur le climat le 22 avril 2021 et cette dernière deviendra effective en juin 2021 (Mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe, s. d.).

Parmi les grands axes de ce pacte vert, une attention particulière est consacrée au système agroalimentaire. De manière générale, ce secteur représente, à lui seul, un tiers des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial selon un rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et, d'autre part, le modèle alimentaire actuel de l'UE est responsable du surpoids d'un adulte sur deux dans son territoire (De la ferme à la table : Rendre l'alimentation plus saine et plus durable en Europe, 2022).

Ces politiques et stratégies alimentaires s'inscrivent dans un cadre plus global de développement durable au niveau de l'UE. Elles visent à intégrer les trois piliers fondamentaux que sont le pilier économique, social et environnemental. Ce qui se traduit par une croissance

durable, davantage de cohésion sociale et la protection de l'environnement. On citera également la stratégie Europe 2020, la politique de l'UE en matière de changement climatique et la directive cadre sur l'eau. Ces politiques et stratégies en matière de développement durable se concrétisent par l'intermédiaire de Fonds structurels européens tels que : Le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), le fonds de cohésion (FC), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). On retrouve des structures comme les groupes d'action locales (GAL) dans le cadre des politiques de développement rural dont l'objectif est de favoriser le développement économique, social et environnemental des zones rurales. Ces structures sont financées en partie par le FEADER ainsi que des fonds de la région wallonne.

Pour sa part, le projet "De la ferme à la table" voit le jour en mai 2020. La stratégie de ce projet vise à accélérer l'évolution du système alimentaire actuel de l'UE vers un modèle plus durable. Pour y arriver, cette dernière se décline autour de huit axes majeurs :

- Garantir une alimentation suffisante, abordable et nutritive dans les limites planétaires.
- Réduire de moitié l'utilisation des pesticides et d'engrais, ainsi que les ventes d'antimicrobiens.
- Augmenter la part des terres consacrées à l'agriculture biologique.
- Promouvoir une consommation alimentaire plus durable et des régimes alimentaires sains.
- Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.
- Combattre la fraude alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement.
- Améliorer le bien-être des animaux (De la ferme à la table : Rendre l'alimentation plus saine et plus durable en Europe, 2022).

La loi européenne sur le climat, devenue effective en juin 2021, impose aux Etats-membres de l'UE et donc à la Belgique, de la transposer au niveau national.

La Belgique étant un Etat fédéral, elle est composée d'entités fédérées que sont les communautés flamande, française et germanophone ainsi que la région Bruxelles-capitales, flamande et wallonne. Chacune d'elles exerce en toute autonomie les compétences dans les matières qui leur sont attribuées (La Belgique, un Etat fédéral | Belgium.be, s. d.).

La Région wallonne n'a pas attendu l'instauration de la loi européenne sur le climat pour mettre en place des initiatives en faveur d'un système agroalimentaire plus durable. En particulier, des

initiatives ont été mises en place durant la mandature 2014-2019 avec la création de la stratégie “Manger Demain”, mais dans sa déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024, le Gouvernement wallon a pris des dispositions pour accélérer la transition vers ce type de modèle agroalimentaire (Service public de Wallonie – Secrétariat général Direction du Développement durable, s. d.).

L’ensemble des mesures sont initiées par la Ministre Tellier (chargée de la transition écologique et du développement durable) en collaboration avec les Ministre Borsu (chargé de l’agriculture) et la Ministre Morreale (en charge de l’emploi). Le Gouvernement wallon approuve ces mesures le 16 juillet 2020.

Parmi ces initiatives, on retrouve l’élaboration d’une alliance emploi-environnement sur l’alimentation (AEE alimentation). Elle vise à :

Stimuler la demande de produits locaux et renforcer l’offre, augmenter les normes environnementales liées aux processus alimentaires, mais aussi à déployer l’emploi dans les secteurs concernés tout en veillant à assurer l’accès à une alimentation équilibrée et durable à toutes et tous, tout en soutenant nos agriculteurs (Service public de wallonie, 2020).

Cette AEE alimentation est couplée à la stratégie « Manger demain », dont l’objectif est de coordonner, de faire du lien et de faciliter les initiatives locales et régionales en matière d’alimentation (MANGER DEMAIN, 2020). Elle bénéficie également des moyens du pacte vert ou *Green deal* belge. Ce dernier est lié par la loi européenne sur le climat (cfr supra) à l’*European Green Deal* qui a vu le jour en 2019 et dont les objectifs sont de rendre l’Europe climatiquement neutre à l’horizon 2050 (SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, s. d.). Le *Green deal* belge vient donc lier au niveau du budget cette AEE à la stratégie Manger demain en leur donnant des moyens financiers pour concrétiser leurs objectifs communs et renforcer leur impact, tout en s’intégrant dans les objectifs de neutralité climatique fixés par l’*European Green Deal*.

En parallèle, un Collège wallon de l’alimentation durable (CwAD) est créé en Octobre 2020 pour chapeauter, structurer et fédérer à long terme une dynamique partenariale avec les acteurs wallons en faveur d’un système agroalimentaire durable. Ce Collège est composé de quarante

membres issus de huit secteurs². On y retrouve aussi bien des autorités politiques, que des citoyens, des administrations publiques, des fédérations interprofessionnelles, mais aussi le secteur associatif et le monde de la recherche, tout comme le secteur des entreprises agricoles et les entreprises autres qu'agricoles. (Voir tableau 1).

L'ensemble de ces mesures sont regroupés sous le projet commun appelé *Food Wallonia* dont le plan d'action a été approuvé par le Gouvernement wallon le 27 octobre 2022.

A côté de cela, il existe d'autres politiques alimentaires mises en place aussi bien par la Région wallonne que par les acteurs locaux. En ce qui concerne la Région wallonne, on citera notamment le plan de développement rural (PDR) qui est également un programme financé par l'UE. Il vise à promouvoir l'économie, le social et l'environnement en zone rurale par la promotion de l'agriculture durable et de l'innovation, l'amélioration des infrastructures agricoles et par la diversification de l'économie rurale. Le plan wallon de développement rural (PWDR) pour sa part, met l'accent sur l'agriculture biologique et durable, ainsi que les initiatives en circuits courts. Citons encore le plan wallon de nutrition santé (PWNS) qui cherche à sensibiliser les citoyens et promouvoir une alimentation durable. Du côté des acteurs locaux, on citera, entre autres, les groupes d'action locale (GAL) qui sont des structures de gouvernance à l'échelle locale. Certaines soutiennent la mise en place de circuits courts et la coopération, entre acteurs locaux, mais également les initiatives citoyennes, comme les jardins ou compostages collectifs, mais aussi, les politiques locales et les réseaux de collaboration.

1.1 Problématique, question de recherche et terrains

Dans le cadre de ce mémoire, nous étudierons tout d'abord la mise à l'agenda politique de la transition du système agroalimentaire wallon vers un modèle durable. Cette mise à l'agenda correspond, selon Godmer et Marrel (2017) à : "... l'identification et à la formulation d'un problème de société par les pouvoirs publics et à sa programmation dans l'agenda public des réformes qu'un gouvernement se donne pour objectif de mener". Nous étudierons également les modalités de gouvernance qui constituent selon (École de politique appliquée Faculté des lettres et sciences humaines Université de Sherbrooke et al., s. d.) : L'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques.

² Production agricole durable, Transformation et distribution durables, Consommation responsable et équitable, Restauration collective durable, Recherche et innovation, Formation et sensibilisation, Gouvernance et politiques publiques, Communication et valorisation.

La mise en pratique se fera autour de deux bassins alimentaires à savoir : Charleroi Métropole et la Wallonie Picarde.

Dans le prochain chapitre, nous proposons une revue de la littérature portant sur les concepts clés liés à notre sujet d'étude. Ce chapitre peut être décomposé en trois parties avec, dans un premier temps, une revue de la littérature qui développera les concepts de la thématique étudiée : la durabilité, l'alimentation durable et le système alimentaire durable. Ensuite, la deuxième partie sera consacrée à l'étude du concept d'action publique. Enfin, la dernière séquence sera également décomposée en trois parties pour nous permettre d'appréhender les concepts de territoire, de gouvernance territoriale. Dans la foulée, nous tenterons de faire le lien entre le concept de gouvernance territoriale et celui de durabilité. Cet exercice nous permettra d'une part, de faire l'état des lieux des connaissances scientifiques en lien avec ces concepts, de construire les hypothèses liées à notre question de recherche et d'autre part, de nous construire une base théorique que nous appliquerons alors à notre cas d'étude.

2. Interactions actoriales et gouvernance dans les Systèmes Alimentaires

Durables : Une Revue de Littérature

Les concepts que nous mobilisons présentent un caractère à la fois polysémique et pluridisciplinaire, ce qui les rend complexes à appréhender. Aussi, concernant le concept de développement durable, il peut être étudié dans diverses disciplines, telles que l'économie, les sciences politiques ou l'écologie parce que le concept même de durabilité cherche à harmoniser les besoins environnementaux, sociaux et économiques. Il peut en outre être étudié selon des écoles de pensée diverses. Le présent chapitre ne présente pas un état de l'art exhaustif sur les concepts mobilisés mais rend compte d'éléments, dimensions et perspectives nécessaires pour formuler les hypothèses et analyser scientifiquement les deux cas proposés dans le cadre de ce travail.

2.1 Durabilité et développement durable :

Le terme durabilité, employé pour parler de développement durable (DD), trouve ses origines dans le rapport Brundtland édité en 1987 par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). La CNUED définit le DD comme la nécessité de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs (Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987). On retrouve donc dans cette définition un caractère à la fois temporel et intergénérationnel. Le rapport souligne également que les dimensions économiques, écologiques et sociales sont interdépendantes et composent les trois piliers du DD. Cette interdépendance impose aux acteurs sociaux et institutionnels d'agir en tenant compte de chacune d'entre elles. Le DD n'est donc pas l'apanage de l'environnement.

Une autre définition vient renforcer le caractère à la fois temporel et intergénérationnel du DD : “Capacité d'un développement, d'un mode de production ou d'un système à répondre aux besoins présents (et locaux) sans empêcher les générations futures (ou les populations vivant ailleurs) de subvenir à leurs propres besoins” (*Définition de la Durabilité*, s. d.)

Brunel (2018, p. 55) réalise pour sa part une analyse sémantique du concept de DD. Il propose d'abord une définition du terme “développement” comme étant :

un processus de long terme, auto entretenu, endogène et cumulatif,
d'augmentation de la richesse et de diversification croissante des activités
économiques, qui permet à un nombre croissant d'êtres humains de passer d'une

situation de précarité à une meilleure maîtrise de leur propre destin, comme des aléas de la nature. Pour être mis en œuvre, ce processus nécessite une action volontariste de la part d'institutions guidées par une vision de long terme de l'intérêt général, menant des actions de redistribution visant à réduire le creusement des inégalités suscitées par la croissance économique.

Cette définition associe d'emblée le terme de développement à la dimension économique. Cette dernière serait indispensable à l'être humain pour améliorer sa condition humaine. Le deuxième élément que cette définition souligne, est la nécessité d'une action collective et dans l'intérêt général. L'aspect temporel est également un élément essentiel : que ce soit dans la construction ou dans la vision, l'approche sur le long terme d'une action en faveur du développement paraît indispensable.

Brunel (2018, p.56-57) propose ensuite une définition de la durabilité qui se divise en deux catégories, sur base de la notion de ressource qui peut être soit naturelle, soit construite :

- La durabilité forte ou figée, pour laquelle la ressource naturelle doit être maintenue en état. La priorité est mise sur l'environnement. Ses partisans estiment que les activités humaines doivent être limitées pour préserver la planète.
- La durabilité faible ou dynamique pour laquelle la somme des ressources naturelles et construites doit être maintenue constante. La priorité est mise sur l'humanité, ses partisans estiment que l'environnement n'est que le produit des activités humaines.

Cette approche de la durabilité selon deux catégories nous permet de comprendre que la vision du DD ne fait pas l'unanimité au sein des acteurs et des chercheurs. Ceci mène à développer des mécanismes institutionnels particuliers pour atteindre des objectifs de DD différents selon les visions.

Une dernière définition du DD sera apportée pour nuancer davantage sa signification. Selon Goumard (2022), le terme présenté dans le rapport Brundtland pour définir le DD est celui de "sustainable development". La traduction de ce terme vers la langue française occulte deux notions fondamentales. La première est celle de la notion de temps qui s'exprime davantage dans la version anglaise. La deuxième, plus subtile, est celle de la dimension sociale et du terme d'équité qui n'apparaissent pas dans la version française. Toujours selon Goumard (2022), cette

définition anglaise des termes “*Sustainable development*” induit à la fois la notion de durée mais surtout celle de justice.

Les définitions de durabilité et DD que nous venons d'évoquer soulignent à la fois l'importance des notions de temps et d'intergénération. Elles montrent également que les dimensions économiques, sociales (équité et justice) et environnementales sont interconnectées. Enfin, elles font apparaître la place centrale qu'occupent les acteurs dans sa mise en œuvre.

De plus, l'évolution de la définition de développement durable, proposée dans le rapport Brundtland en 1987, jusqu'aux définitions récentes de Brunel en 2018 et Goumard en 2022, montre que ce terme de durabilité fait toujours débat à l'heure actuelle. La première raison est que la traduction du terme « Sustainable development », dans la littérature francophone, ne permet pas de mettre en avant toutes ses caractéristiques, ce qui peut représenter une limite dans la compréhension et l'étude du concept. La deuxième raison, est que les acteurs qui œuvrent en faveur de pratiques durables, ne partagent pas toujours la même vision sur les moyens à mettre en œuvre, pour atteindre ces objectifs de durabilité.

2.2 Alimentation durable :

Pour analyser l'alimentation durable, il importe de décrypter le lien entre le concept d'alimentation et celui de durabilité précédemment développé.

S'alimenter est le dernier maillon d'une chaîne qui vient compléter la production, le transport, la distribution et la transformation. Ces activités mobilisent des ressources naturelles et produisent des déchets (Redlingshöfer, 2006). Dès lors, on comprend qu'alimentation et environnement sont deux concepts intimement liés. Ils forment d'ailleurs l'un des axes majeurs du DD.

(Redlingshöfer, 2006, p. 83) nous propose la définition suivante de l'alimentation durable :

d'autre part, nous envisageons l'alimentation durable comme un ensemble de pratiques et de choix alimentaires « qui respectent une série de critères environnementaux (économie d'énergie, préservation de la biodiversité...), éthiques (accessibilité pour tous à une nourriture de qualité, rémunération équitable des producteurs, respect des animaux...), de santé (alimentation saine et équilibrée).

Cette définition nous montre que l'AD tient compte aussi bien des critères environnementaux, que faire preuve d'une équité sociale (accessibilité pour tous) et économique (rémunération équitable). A elle seule, cette définition fait apparaître les trois piliers du développement durable que nous avons précédemment développés.

On peut également aborder la relation alimentation - DD sous l'angle du régime alimentaire³. Celui-ci a un impact variable sur l'environnement en fonction du type de régime alimentaire appliqué car il sollicite des facteurs tels que la biodiversité, l'érosion, les ressources naturelles ou les métaux lourds de manière différente (Redlingshöfer, 2006, p. 85).

S'alimenter durablement ne se limite donc pas à produire et consommer de manière durable. Il faut tenir compte que chaque élément de la chaîne doit respecter les trois critères fondamentaux du DD que soit les critères environnementaux, sociaux et économiques. L'alimentation, lorsqu'elle est envisagée de manière durable, fait donc partie d'un tout qu'il faut étudier avec une approche systémique et multicritères. L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indique alors que cela implique du changement au niveau des systèmes alimentaires et un investissement des acteurs à l'échelle locale (L'Organisation et al., 2020). Ceci amène l'introduction du concept de système alimentaire durable dans le paragraphe qui suit.

2.3 Système alimentaire, système alimentaire territorialisé, système alimentaire durable :

Afin d'étudier la notion de système alimentaire durable (SAD), définissons dans un premier temps ce qu'est un système alimentaire.

Le système alimentaire (SA) est intimement lié à l'évolution de l'homme. Aux origines, le SA ne consistait qu'à prélever pour se nourrir. La première révolution passe par la maîtrise du feu car elle permet d'introduire la notion de préparation du repas et donc la socialisation de la consommation. Il faut ensuite attendre l'apparition de l'agriculture et de l'élevage pour introduire la notion de production. C'est cette notion même qui va bouleverser notre rapport à l'alimentation. Principalement dans les sociétés occidentales, la production va faire passer nos techniques agricoles d'extensives à intensives, promouvoir un modèle de transformation industriel plus qu'artisanal et enfin, favoriser les circuits de distribution à grande échelle plutôt que les circuits courts (Rastoin & Gherzi, 2010).

³ On définit le régime alimentaire comme étant les habitudes alimentaires et les choix de consommation d'un individu ou d'une société.

Le SA, tel que nous le connaissons aujourd'hui, apparaît dans nos sociétés occidentales aux alentours du 20ème siècle. Même s'il tend à se généraliser, il a besoin des systèmes alimentaires locaux (SAL) pour se développer (Rastoin & Gherzi, 2010). Ce dernier élément nous fait remarquer l'importance d'agir à un niveau local.

A présent, abordons la définition d'un SA telle que développée par Food Systems (s. d.) :

L'expression "système alimentaire" désigne l'ensemble des étapes nécessaires pour nourrir une population : Le système alimentaire englobe toutes les interactions entre les personnes et l'environnement naturel – la terre, l'eau, le climat, etc. – ainsi que les effets de l'environnement naturel sur la santé humaine et la nutrition. Il inclut également les intrants, les institutions, les infrastructures et les services qui sous-tendent la réalisation de toutes ces étapes, ainsi que la place des régimes alimentaires et des pratiques culturelles dans la détermination de l'impact.

Cette définition extrêmement riche nous permet d'identifier plusieurs éléments intéressants dans le cadre de notre recherche.

Dans la logique du SA, on retrouve l'ensemble des étapes nécessaires à l'alimentation, coordonnées par des acteurs, aussi bien institutionnels que privés, et qui tiennent compte du contexte dans lequel ils évoluent. Si l'on vient intercaler la notion de durabilité précédemment développée, on comprend que ce SA doit en plus se construire de manière à ne pas hypothéquer les besoins des générations futures. Il doit dès lors être pensé de manière à assurer à la fois la sécurité alimentaire des générations présentes et futures. Chaque étape du SA doit donc faire l'objet d'une étude pertinente de la part de tous les acteurs pour former un ensemble structuré, réfléchi et harmonieux.

La nuance entre un système alimentaire globalisé (SAG) et un système alimentaire territorialisé (SAT) mérite d'être établie. Par la suite, cela nous permettra de mieux appréhender notre sujet d'étude.

le SAG s'inscrit dans une logique à très grande échelle fonctionnant autour des industries tant pour le commerce des intrants que celui des aliments (Page et al., 2018).

Selon (Page et al., 2018) : “Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) constituent une forme émergente alternative au système agro-alimentaire mondialisé...” A la différence des SAG, les SAT ont pour but de :

- inventer/valoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l’environnement et de la santé,
- réduire le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire,
- valoriser les produits locaux dans des filières de proximité,
- permettre un meilleur partage de la valeur créée dans le territoire.

Derrière cette définition, on retrouve l’ambition d’une relocalisation alimentaire à une échelle territoriale. A contrario, Au-delà de la notion d’échelle, on remarque que les objectifs recherchés par les SAT s’inscrivent profondément dans la notion de développement durable.

Selon CERIN (Centre de Recherche et d’Information Nutritionnelles, 2022) : « Un système alimentaire local fait référence à des aliments produits, transformés et vendus dans une zone géographique définie ». Cette définition montre qu’un SAL n’implique pas de facto qu’il soit durable car il ne répond pas nécessairement aux critères économique, sociaux et environnementaux de la durabilité.

Nous aborderons plus loin le concept de territoire et déterminerons ainsi de quelle manière il s’articule avec celui de SAD.

L’apparition des SAD est une réaction aux crises sanitaires qui ont bouleversé le SAG durant les dernières décennies (Vache folle, grippe aviaire, SRAS).

Malassis cité dans (Paturel & Ramel, 2017, p.50) définit le système alimentaire durable comme :

d’une part, il s’agit d’un système alimentaire et non d’une activité déconnectée des autres activités que sont la production, la transformation et la distribution.

Par système alimentaire nous entendons « la façon dont les hommes s’organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture »

Malassis confirme ainsi la dimension organisationnelle et l’importance à accorder à une perspective systémique. L’organisation occupe, selon cet auteur, une place centrale car elle permet d’entrer au cœur de la relation entre les acteurs.

2.4 Action publique

2.4.1 De la politique publique à l'action publique :

Hassenteufel (2011, p.5-10) commence son analyse du concept de politique publique (PP) en expliquant qu'elle agit et influence nos comportements dans tous les domaines de notre vie. Que ce soit l'alimentation, l'emploi, les loirs ou encore notre travail. L'auteur explique ensuite que ce concept de PP permet d'appréhender l'évolution de l'Etat et que c'est également un concept qui mobilise les sciences politiques mais aussi l'économie ou la sociologie. Ensuite, Hassenteufel explique que l'analyse de la PP permet de mieux cerner les enjeux contemporains de nos sociétés. Enfin, l'auteur explique que la PP permet de répondre à des questions essentielles telles que : Pourquoi cette PP est-elle construite ? Comment est-elle mise en œuvre par les différents acteurs ? Quels sont les résultats de cette mise en œuvre ?

Hassenteufel (2011, p.7) construit sa définition de la politique publique en décomposant préalablement le terme *politique* depuis la langue anglaise, et par la suite, le terme *publique*. Il explique alors que la notion de politique publique fait référence aux termes *polity* et *policy*. *Polity* renvoie au politique au sens large : cela comprend les acteurs et les institutions. *Policy* fait référence à un ensemble d'actions menées par des acteurs individuels ou collectifs, politiques ou non (Hassenteufel, 2011, p.7). L'auteur explique alors que : “une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales”. Ce programme d'action doit présenter de la cohérence et s'inscrire dans la durée (Hassenteufel, 2011, p.7).

Le terme *publique* fait lui référence à la place centrale qu'occupe l'Etat et vient donc en opposition avec la sphère privée (Hassenteufel, 2011, p.8).

Les politiques publiques, à leur origine, correspondent à l'ensemble des actions de l'Etat (Hassenteufel, 2011, p.8). On se retrouve ici dans une approche stato-centrée où les idées percolent de manière verticale. Cependant, depuis les années 1980, la frontière entre les secteurs privé et public s'est peu à peu atténuée, notamment avec l'accentuation du partenariat public-privé et le recours aux acteurs privés pour évaluer la mise en œuvre de ces politiques (Hassenteufel, 2011, p.8). Les politiques publiques évoluent alors davantage vers une dynamique de collaboration horizontale et introduisent, par ce fait, le concept de gouvernance que nous développerons plus loin.

Politist (2019) quant à lui, définit la politique publique comme :

Les politiques publiques sont donc des outils et des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs dans un domaine particulier de la société. Elles recouvrent un vaste champ d'intervention possible ... Ces politiques publiques ont une histoire, c'est-à-dire qu'elles ont connu des évolutions en fonction des préoccupations politiques de l'époque. Des changements de paradigme ou de référentiel sont ainsi susceptibles de se produire expliquant ainsi de nouvelles préoccupations ou justifiant la mise en œuvre de moyens d'actions différents.

Cette définition articule à la fois la notion de pouvoir public et l'idée d'un outil destiné à résoudre des problématiques sectorielles et répondre aux attentes de la société.

L'action publique est définie par Domingo (2014, p.23-24), comme un concept évolutif, puisque les premières définitions se cantonnaient à définir un processus rationnel et séquentiel. Aujourd'hui, l'auteur explique que l'action publique est le résultat d'une approche à la fois Top-Down (Etat) et Bottom-up (acteurs du territoire) mais aussi multi-niveaux et multi-acteurs. Domingo explique également que ces acteurs interagissent et se regroupent sous forme de réseaux d'acteurs. De ce fait, l'auteur explique que l'action publique : « rejoint les questionnements en termes de gouvernance ». Enfin, l'auteur exprime la nécessité d'analyser les instruments institutionnels mais aussi les outils mobilisés pour en comprendre sa construction.

Cette définition est particulièrement intéressante puisqu'elle montre le besoin d'associer l'analyse de l'action publique à celle du concept de gouvernance pour pouvoir l'appréhender dans sa globalité. Les approches Top-Down et Bottom-up font ici ressortir l'idée que la construction et les résultats d'une action publique seront propres aux territoires sur lesquels l'action publique est mise en œuvre. Ces concepts de territoire et de gouvernance seront développés dans le prochain paragraphe.

2.5 Développement et gouvernance territoriale

2.5.1 : Le territoire

Pour pouvoir aborder le concept de gouvernance territoriale, il faut au préalable définir ce qu'est un territoire.

Lorsque l'on aborde la notion de territoire, celui-ci peut être composé de trois dimensions différentes mais complémentaires selon Laganier et al. (2002, p.2) : une dimension identitaire, matérielle et organisationnelle. L'analyse du développement durable par rapport au territoire doit donc se faire au regard de ces trois dimensions.

Le territoire est à la fois le construit et le produit de la société. Dans ce cas, on utilise essentiellement les notions d'espace perçu et vécu. Il est également l'objet de stratégies et dynamiques développées par des acteurs sur base d'une identité collective et avec un ancrage local. Enfin, il possède ses propres ressources valorisées ou à valoriser (Leloup & Moyart, 2021, p. 8). Ces auteurs (2005, p.8) : "Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement." On comprend par cette argumentation qu'un territoire n'est pas à un périmètre géographique ou de type politico-administratif, mais qu'il s'étend aussi loin que des acteurs sont impliqués dans la dynamique de l'action publique en question.

2.5.2 : Le développement territorial durable

Le territoire semble être le terrain le plus pertinent pour la mise en place de pratiques durables. En effet, il est idéal pour la construction et la mise en œuvre de politiques publiques en lien avec les particularités du territoire. Ensuite, dans une vision de durabilité, le territoire est idéal pour mobiliser et pérenniser la participation des acteurs locaux. Enfin, le territoire permet de tenir compte et lier les différentes dynamiques économiques, sociales et environnementales.

Pour renforcer l'identité d'un territoire, la notion de proximité est essentielle. Ainsi, selon Dupuy & Torre (2004), la proximité vectrice de renforcement d'une telle identité induite par la territorialité est propice à établir une relation de confiance entre acteurs. Cette confiance égale l'un des moteurs de la coopération, car elle favorise l'échange et minimise les zones d'incertitudes (Carbonnel & Philippe-Dussine, 2013).

Pour mettre en place une politique publique durable, en l'occurrence ici une politique alimentaire durable, il est impératif de prendre en compte le territoire dans toute sa complexité, ses composantes économiques, géographiques et culturelles. Il ne s'agit donc pas de mettre en

place un modèle « clef sur porte ». Toute politique de ce type doit, par essence, s'adapter au système territorial en présence.

Par ailleurs, le SAD qui en résultera prendra en compte, lui aussi, le territoire en mobilisant durablement les ressources locales et en favorisant le développement économique local. Ces éléments nous indiquent qu'il est impératif de mettre en place une gouvernance territoriale efficiente pour mener à bien une transition du territoire vers un système alimentaire durable.

2.6 La gouvernance territoriale durable

2.6.1 Gouvernance territoriale

Hermet et al. (2015, p.114) définissent la gouvernance comme : “ L'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent notamment l'action politique réelle”. Cette définition introduit les notions de modes d'actions formels et informels ainsi que les notions de processus, d'interaction, d'accommodement, ainsi que la relation entre le public et le privé.

Au sujet de la gouvernance territoriale (GT), Leloup et al. (2005), mettent en avant deux éléments importants. Le premier est que ce mode de gouvernance ne peut s'étudier qu'en tenant compte du développement local, de ses acteurs et des dynamiques de développement qu'ils mettent en place. Le deuxième élément est que : “Il s'agit plutôt de constater que les coordinations et les organisations autour de ce processus non seulement varient d'un territoire à l'autre, mais dépendent de la configuration spécifique de chaque territoire.” (Leloup et al., 2005, p.322).

La GT déclenche des changements significatifs au sein du territoire. D'une part, on constate l'autonomisation de la décision qui s'étend aux domaines de la culture, de l'économie et du social vis-à-vis du pouvoir central. D'autre part, le pouvoir de l'Etat et de ses structures est redistribué à d'autres niveaux. Enfin, l'espace est en quelque sorte déconstruit et reconstruit pour qu'il coïncide au champ d'application de l'action publique locale. Il peut alors prendre la forme de bassin de vie (Leloup et al., 2005).

2.6.2 Gouvernance territoriale durable

La littérature scientifique montre un lien fort entre les concepts de gouvernance, de territoire et celui de durabilité, entendu ici pour parler du développement durable (DD).

En effet, selon Combe (2015, p.3) et depuis les années 1980, le DD n'est envisageable que s'il est exercé sur un territoire à l'échelle locale avec la mobilisation d'acteurs aussi bien

institutionnels que sociaux. L'agenda 21 (Nations Unies, 1992) consacre entièrement sa section 3 au rôle majeur des acteurs sociaux dans la prise de décision et la participation en faveur du DD.

Toujours selon Combe (2015, p.3) : “la gouvernance apparaît dès lors comme l’une des conditions sine qua non à l’opérationnalité du DD”. Pour promouvoir un changement important et durable, cela impose à la société dans sa globalité de produire et d’appliquer de nouvelles règles acceptées par tous, de faire évoluer les stratégies et les actions des acteurs sociaux et institutionnels. Pour y parvenir, Combe (2015, p.4) précise que : “le rôle du débat public pluraliste⁴ et de la négociation dans l’aide à la détermination des scénarios, des choix et de la décision semble capital”. Cette approche rebat les cartes vers un nouveau modèle de société et amène son lot d’inconnues. C’est ainsi que le rôle du débat public pluraliste prend tout son sens car il permet à chaque individu ou groupe d’apporter sa part de connaissance. L’outil “gouvernance” est donc l’élément faisant le lien entre la volonté de mettre en place des politiques publiques à caractère durable et les acteurs sociaux et institutionnels qui vont œuvrer à sa mise en place.

Deux autres éléments viennent renforcer la relation entre les concepts de gouvernance et de développement durable : Il s’agit des notions de responsabilité et de solidarité.

La première renvoie à l’idée que chaque individu ou groupe doit être conscient des décisions et des actes qu’il pose pour soi et les générations à venir, tout en assumant les conséquences présentes et futures de celles-ci. C’est pourquoi, dans une logique de DD, être pleinement responsable ne peut se faire qu’à travers la négociation entre les individus ou groupes au sujet des actes qu’ils posent. Le concept de gouvernance prend à nouveau tout son sens dans cette perspective puisque dans le processus de prise de décision, la notion de durabilité doit être intégrée.

La deuxième notion, qui est celle de la solidarité, part du principe que chaque individu doit contribuer de manière équitable, sans transférer sa responsabilité à autrui. Selon Petrella (2007, p.157) :

La solidarité est fondamentale parce qu'une société existe dans la mesure où
chaque membre se sent et est, par ses comportements et ses actions, responsable

⁴ Système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc. ; existence même de ces courants de pensée (Larousse, s. d.).

du bien-être et de la vie de l'ensemble de la communauté ... Il s'agit d'un concept juridique (et non pas moral) qui établit la coresponsabilité de chaque membre d'un groupe pour l'action du groupe pris dans son entièreté ... Un groupe dans lequel il n'y a pas de solidarité est une contre-société

Selon Carbonnel et Philippe-Dussine (2013, p.143), la coopération entre acteurs n'est pas quelque chose de naturel. Il s'agit de mettre des acteurs avec des visions et des objectifs différents autour d'un projet commun et durable. Pourtant, certains facteurs favorisent l'émergence de pratiques coopératives, c'est notamment le cas lorsque l'on arrive à mettre en place une identité collective. Ces auteurs (2013, p.147) vont plus loin en affirmant que cette identité collective doit être construite, non pas sur une identité traditionnellement ancrée dans la population, car elle peut être vecteur de freins mais, sur un critère territorial, un projet collectif à l'échelle du territoire qui serait fédérateur.

2.6.3 Vers une démocratie collaborative :

Pour qu'une véritable gouvernance soit mise en place, Combe (2015, p.5) affirme : "qu'il ne faut pas se cantonner à une démocratie participative ou d'opinion". La première ne ferait jouer aux acteurs locaux qu'un rôle de consultance dans l'élaboration de la stratégie. Ils ne seraient pas impliqués dans la mise en œuvre qui serait réservée aux élus. Ce serait encore moins le cas dans le second modèle de démocratie où elles viendraient remplacer le débat public. L'auteure émet alors l'idée que : "l'enjeu de la gouvernance en DD repose sur une mobilisation et une implication collectives exigeantes, relevant de la démocratie collaborative » (Combe, 2015, p.7)". Ce modèle de démocratie permettrait, d'une part, de ne plus confier le monopole de la stratégie et de la mise en place d'une politique publique durable aux seuls élus locaux et, d'autre part, d'inciter à l'adhésion de l'ensemble des acteurs dans le temps et dans la pérennisation des pratiques durables.

2.7 Conclusion intermédiaire :

Cet état de l'art met en évidence la triple relation "développement durable – gouvernance - territoire", dimensions nécessaires à l'analyse d'un système alimentaire durable. Nous reprenons ici ces trois concepts avec leurs caractéristiques propres :

Le développement durable est un concept complexe car il est sujet à interprétation de la part des acteurs quant à sa mise en œuvre. Il y a cependant consensus sur le fait que ce concept

intègre les besoins présents et futurs tout en intégrant les piliers économiques, environnementaux et sociaux. De plus, sa mise en œuvre ne peut se faire que par le biais d'une action collective et une vision à long terme.

La gouvernance fait référence à des modes d'actions formels et informels, mais aussi tout ce qui concerne les prises de décisions et les interactions, entre acteurs concernés, par l'action publique mise en œuvre. Elle étudie également les processus institutionnels et la répartition du pouvoir entre acteurs impliqués dans l'action publique. Elle favorise également la construction d'actions collectives entre acteurs.

Le territoire quant à lui, est un concept qui fait appel aux notions identitaires, matérielles et organisationnelles. Il est le résultat de stratégies et d'interactions entre acteurs locaux et il possède ses propres ressources actives ou à activer. Le territoire est un construit qui ne s'arrête pas à des limites géographiques ou administratives.

Cette analyse nécessite une approche à la fois systémique et pluridisciplinaire. Nous avons vu également comment le territoire, avec ses caractéristiques intrinsèques, influence significativement la mise en place, la structuration et la gestion des systèmes alimentaires ; tout comme le système alimentaire durable joue un rôle majeur dans la résilience d'un territoire. Cette interdépendance entre territoire et SAD met l'accent sur l'importance d'une gouvernance territoriale efficiente pour mener à bien la transition vers un système alimentaire plus durable.

Sur un plan d'action publique, sa mise en œuvre se déclinera de différentes manières selon le territoire sur lequel on tente de la faire émerger : c'est le propre de toute politique publique exécutée localement, mais c'est surtout le fait de l'ancrage territorial du SAD. Il est nécessaire de tenir compte à la fois des acteurs en présence, mais aussi du construit social, ce qui entraînera un mode de gouvernement ou de gouvernance particulier et une délimitation spatiale spécifique.

De manière plus générale, si on met en œuvre une action publique en SAD, il apparaît pertinent d'étudier cette mise en œuvre dans une perspective territoriale, c'est-à-dire non seulement comme une action publique locale mais comme une action liée à un territoire, dans une perspective de gouvernance territoriale, ce qui implique une appropriation de cette action.

Enfin, nous avons vu que si la gouvernance territoriale fait référence au mode de prise de décision propre à un territoire spécifique, la gouvernance territoriale durable intègre quant à elle, le concept de durabilité et donc la nécessité de prendre en compte les volets économiques, sociaux et environnementaux à long terme.

En conclusion du présent chapitre, nous pouvons désormais formuler notre question de recherche, ainsi que nos hypothèses, mais également référencer les éléments qui serviront à construire notre future grille d'analyse.

3. Question de recherche et Hypothèses

Le SAD, parce qu'il est durable, suppose un ancrage territorial ; ce qui entraîne une ouverture du mode de gouverner et la mise en place de processus originaux de gouvernance territoriale entre des acteurs divers et d'échelles différentes (multi-acteurs et multi-niveaux) pour mettre en œuvre ce type de politique publique.

Notre question de recherche pourrait alors être formulée de la manière suivante : **En quoi le caractère durable d'une politique publique relative à la mise en place de systèmes d'alimentation durables produit-elle des processus de régulation différenciés localement, et donc de la gouvernance territoriale ?**

L'état de l'art développé précédemment nous montre que les SAD devaient être analysés de manière systémique, au même titre que le développement durable, puisque les thématiques environnementales, économiques et sociales sont interdépendantes. Les acteurs de ces différents domaines sont liés et doivent coopérer.

Cela nous permet de formuler notre première hypothèse de la manière suivante : **la mise en place d'un système alimentaire durable nécessite une régulation multi-acteurs (angle de la gouvernance multi-actorielle).**

Enfin, nous avons vu que la question du développement durable crée une interdépendance des décisions au niveau international mais aussi européen, régional et local. Nous pouvons donc établir notre deuxième hypothèse comme suit : **la mise en place d'un système alimentaire durable induit une gouvernance multi-niveaux (angle de la gouvernance multi-échelles).**

Maintenant que notre question de recherche et nos hypothèses ont été formulées sur base d'une revue de la littérature approfondie ayant permis de mettre en évidence les liens entre le territoire et les SAD, nous allons à présent construire une grille d'analyse afin de tester ces deux hypothèses. Cette grille d'analyse devra tenir compte des concepts clés identifiés dans notre revue de la littérature et nous permettre d'analyser l'impact de la gouvernance territoriale sur le développement des SAD.

4. Méthodologie

4.1 Le cadre méthodologique :

Cette section a pour objectif de décrire l'ensemble des moyens mobilisés pour sélectionner et analyser les informations utiles au cas d'étude proposé dans le cadre de ce mémoire.

4.1.1 Construction d'une grille d'analyse opérationnelle :

La méthodologie que nous proposons de suivre repose sur une grille d'analyse s'articulant autour de la gouvernance territoriale ancrée dans une logique de durabilité. Comme nous l'avons vu précédemment, les SAD, par la complexité de leurs interactions et de leurs enjeux, impliquent la mise en place de processus de gouvernance de type territorial. Cette grille permet d'étudier les interactions et les relations entre acteurs, mais aussi la coordination, l'organisation, la négociation, la coopération, les stratégies et les dynamiques en place. De plus, elle nous aide à comprendre comment le pouvoir se répartit au sein des acteurs publics et privés, ainsi que les processus qui se mettent en place.

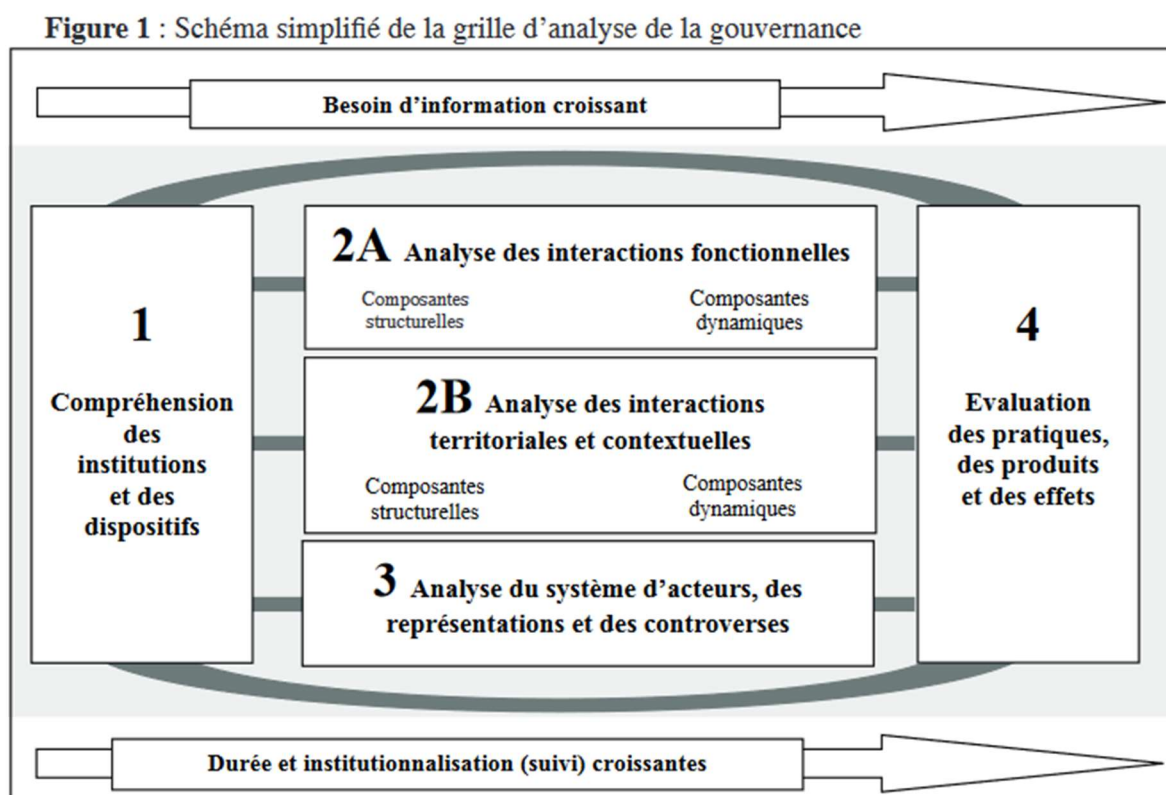


Fig.1 Schéma simplifié de la grille d'analyse de la gouvernance proposée par Rey-Valette et al. (2014, p. 69)

L'analyse développée par Rey-Valette et al. (2014, p.68) en matière de GT (cf. figure1) permet d'étudier des projets territoriaux et des dispositifs dans les différentes étapes de leur construction. Les auteurs expliquent que cette grille d'appréhension de la GT prend en compte, d'une part, les séquences classiques des politiques publiques qui sont adaptées à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de gouvernance et, d'autre part, les connaissances et informations récoltées qui permettent d'étudier les dispositifs existants et la manière avec laquelle ils s'articulent dans le territoire (Rey-Valette et al., 2014, p.69).

Cette grille est basée sur quatre étapes, à savoir :

- 1 La compréhension des situations et des dispositifs.
- 2 L'analyse des interactions fonctionnelles, territoriales et contextuelles.
- 3 L'analyse du système d'acteurs, des représentations et des controverses.
- 4 L'évaluation des pratiques, des produits et des effets.

La première étape qui consiste à réaliser une cartographie des acteurs, des institutions et du construit social des territoires. Selon Rey-Valette et al. (2014, p.71) : "Cette première phase correspond à un état des lieux du contexte institutionnel permettant à la fois d'explicitier les dynamiques et interactions contextuelles, et les enjeux et objectifs poursuivis par les actions envisagées en matière de gouvernance." Cela peut prendre la forme de création ou institutionnalisation d'un dispositif, de la mise en œuvre d'une procédure participative, de la réorganisation d'une structure au niveau de son fonctionnement ou encore d'un changement d'échelle territoriale (Rey-Valette et al., 2014, p.71). Nous développerons cette étape en profondeur dans le chapitre consacré à la méthodologie, et ce, dans le but de comprendre comment la GT se développe au sein des bassins alimentaires étudiés, mais aussi d'analyser la forme qu'elle prend au sein de ces bassins, sa matérialisation en quelque sorte.

La deuxième étape consiste à analyser les interactions depuis les ressources et les interactions liées au fonctionnement institutionnel, ainsi qu'aux enjeux spécifiques du territoire (Rey-Valette et al., 2014, p.76). Les interactions fonctionnelles au sein d'un territoire sont décrites comme étant un facteur central de l'analyse et leur résultat est propre au territoire (Rey-Valette et al., 2014, p.77).

La troisième étape a pour objectif d'analyser les types d'interactions, les logiques d'actions et les conflits potentiels (Rey-Valette et al., 2014, p.79). Au travers de l'analyse des représentations des acteurs du territoire, on peut comprendre leurs logiques d'actions car on appréhende les référentiels-valeurs, les normes et les instruments auxquels ils se réfèrent (Rey-

Valette et al., 2014, p.80). C'est d'ailleurs dans cette partie que nous articulerons la GT au concept de DD. En effet, en confrontant la représentation des acteurs aux valeurs du DD, nous pourrions mesurer l'écart entre le référentiel de l'acteur et celui du DD. Rey-Valette et al. (2014, p.80) expliquent que plus la distance entre le référentiel de l'acteur et celui du DD est proche, plus il sera facile pour celui-ci d'intégrer de nouvelles pratiques ou règles en matière de gouvernance. Ensuite, il faudra analyser les processus de concertation car cela met en évidence le type de réseaux mobilisés.

Deux étapes nécessitent de réaliser des enquêtes, des entretiens et des observations participantes. Nos choix seront également étayés dans le chapitre dédié à la méthodologie.

Enfin, la quatrième étape vise à identifier et évaluer les produits et les effets des processus (Rey-Valette et al., 2014, p.69). Dans le cadre de ce mémoire, il ne nous sera pas possible d'analyser ce volet étant donné que les processus sont toujours en cours. Or, cette étape constitue une évaluation *ex post* (Rey-Valette et al., 2014, p.82).

Cette grille d'analyse opérationnelle appliquée à notre revue de la littérature nous montre qu'il faut recenser et identifier dans un premier temps les acteurs spécifiques du territoire en lien avec la mise en place des SAD. Cette première partie sera entièrement développée dans le chapitre six consacré aux deux bassins alimentaires étudiés. Il nous faudra ensuite analyser comment ces acteurs interagissent les uns avec les autres (coopération, coordination, négociation, conflits). Nous aurons également à nous pencher sur l'analyse des stratégies, des dynamiques et initiatives qui vont dans le sens d'une logique de durabilité, ainsi que sur les problèmes rencontrés et les éventuelles solutions mises en place. De plus, la compréhension de la répartition du pouvoir entre les différents acteurs sera un élément clé à étudier pour comprendre en quoi cela influence la mise en place d'un SAD. De même, nous analyserons les processus de gouvernance, ainsi que les mécanismes de prise de décision. Finalement, nous verrons comment la gouvernance territoriale influe sur la mise en place des SAD sur les territoires concernés par notre sujet d'étude.

La volonté de ce présent mémoire étant d'aller plus loin dans l'analyse de la gouvernance territoriale, en associant la notion de durabilité, nous allons adapter cette grille en y imbriquant ce concept de durabilité. Pour ce faire, à chaque étape de la grille, nous incorporerons les dimensions clés de la durabilité. Telles que la prise en compte par les acteurs, des trois piliers fondamentaux (économiques, sociaux, environnementaux), ainsi que la vision à long terme, dans leurs prises de décisions. Cette grille nous permettra également de vérifier, s'il y a la mise

en œuvre d'une véritable gouvernance territoriale durable par les acteurs, puisque chacune des étapes décortique les dimensions essentielles de ce concept. De plus, la partie une, consacré à la compréhension des situations et des dispositifs, nous permettra de voir s'il y a une véritable politique publique initiée sur la thématique alimentaire et, si des outils institutionnels ont été mis en place pour la promouvoir. Enfin, la partie trois, consacrée à l'analyse du système d'acteurs nous permettra de vérifier nos hypothèses de recherches sur la présence ou non d'une gouvernance de type multi-niveau et multi-acteurs.

4.1.2 Approche qualitative

Nous faisons le choix de traiter ce mémoire au travers d'une recherche qualitative. Cette approche est selon Kohn et Christiaens (2014, p.69) : "... une façon de regarder la réalité sociale. Plutôt que de chercher les bonnes réponses, la recherche qualitative se préoccupe également de la formulation des bonnes questions." Cet extrait nous montre que l'intérêt de la recherche qualitative ne réside donc pas dans une volonté absolue de répondre à nos hypothèses. Les résultats obtenus par cette approche nous permettront d'avoir une conclusion nuancée.

De plus, cette approche de type qualitative permet également de décrire un phénomène et donne une compréhension en profondeur de l'objet de recherche (Kohn & Christiaens, 2014, p.69).

Enfin, la recherche qualitative cherche à exprimer le sens que les individus accordent à un phénomène social ainsi qu'aux processus d'interaction et à leurs interprétations (Pope et Mays, 1995 cité dans Kohn & Christiaens, 2014, p.70). Cet élément est particulièrement intéressant dans l'étude de la gouvernance territoriale et plus précisément pour rendre compte des interactions entre acteurs dans le cadre d'un SAD.

Nous partirons sur des entretiens de type semi-directif, structurés autour d'un guide d'entretien figurant en annexe. L'entretien semi-directif est selon Imbert (2010, p.25) : "... une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives relevant en particulier des paradigmes constructivistes".

Selon Flick (cité dans Imbert, 2010, p.25) :

la réalisation de l'entretien semi-directif implique la prise en compte d'un certain nombre d'éléments parmi lesquels figurent les buts de l'étude, le cadre conceptuel, les questions de recherche, la sélection du matériel empirique, les

procédures méthodologiques, les ressources temporelles personnelles et matérielles disponibles.

Ce type d'entretiens doit permettre une compréhension approfondie du sujet d'étude par une approche interactive et souple avec les interlocuteurs interviewés. Ainsi, comme l'explique Imbert (2010, p.26) : "La relation de confiance établie lors de cet échange ou de cette interaction est d'importance fondamentale car elle conditionne la richesse, la densité (qualité - authenticité, pertinence) du matériel collecté."

Les entretiens semi-directifs, s'ils sont bien menés, nous permettront de recueillir des données qualitatives riches et approfondies contribuant ainsi à une meilleure compréhension de notre sujet d'étude.

La qualité des données récoltées dépendant également des connaissances des participants, le choix de ces derniers doit faire l'objet d'une réflexion particulière. La gouvernance territoriale impliquant des acteurs aussi bien privés que publics, la pertinence et la diversité du choix des participants devra se faire dans ce sens.

4.2 Comparaison de deux études de cas

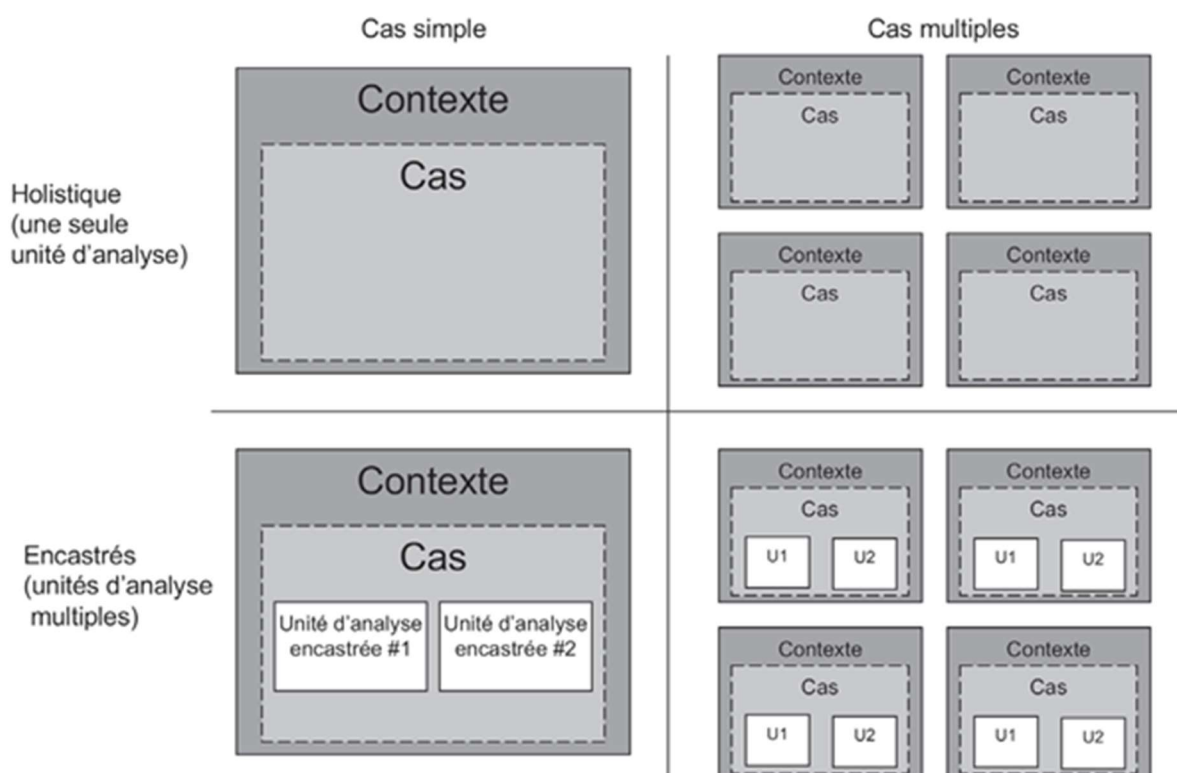


Fig.2 Schéma d'une étude de cas (Bartatier, 2018, p. 133-134)

Selon Barlatier (2018, p. 127), les études de cas permettent d'étudier des phénomènes en situation réelle soit parce qu'ils sont nouveaux ou complexes, soit pour accentuer la connaissance sur des sujets déjà développés. Il s'agit donc d'une analyse approfondie sur un cas d'étude restreint.

Cette approche nécessite de récolter des données en suffisance, sur un individu, un phénomène ou système complexe. Dans l'étude qui nous occupe, cette étape se fera au travers d'interviews semi-directives. Le chercheur pourra alors décrire un phénomène dans son propre contexte (Barlatier, 2018, p. 127).

Selon Vigour (2005, p.223) :

Dans une première étape, il est souvent nécessaire de réaliser une monographie pour chaque cas, même si celle-ci doit absolument rester une phase provisoire. Il s'agit de regrouper dans un premier temps toutes les données portant sur un cas pour mettre en évidence ses principales caractéristiques.

Cette phase sera élaborée dans le chapitre 5 sur la description des deux bassins alimentaires sélectionnés dans le cadre de notre analyse.

De façon plus spécifique, Yin (cité dans Barlatier, 2018, p. 129) estime que le recours à la méthode de l'étude de cas est pertinente lorsque certaines conditions sont réunies :

- l'étude doit répondre à des questions de recherche du type « quoi », « comment » et « pourquoi » ;
- le chercheur ne peut pas manipuler le comportement des informants impliqués dans l'étude ;
- le chercheur traite des facteurs contextuels du phénomène étudié qui semblent pertinents ;
- les limites entre le phénomène étudié et son contexte ne sont pas claires.

L'étude de cas que nous allons mener dans le cadre de ce travail s'inscrit dans le paradigme qualifié de post-positiviste puisque nous développons un protocole d'étude impliquant de construire un cadre conceptuel et une phase exploratoire (Barlatier, 2018, p. 129). Cet auteur insiste sur l'importance de définir clairement le/les cas étudiés (Barlatier, 2018, p. 130) :

Chaque cas doit être clairement défini, dans sa nature, son espace et son temps, ce qui signifie que le périmètre temporel (début et fin du cas) et spatial (zone

géographique, organisation, groupe social, etc.) ainsi que les types de données et les priorités et difficultés relatives à la collecte et l'analyse de données doivent être connus afin d'opter pour l'approche méthodologique appropriée.

Ce point sera entièrement développé dans notre prochain chapitre.

De plus, nos études de cas s'inscrivent dans ce que l'on appelle une étude de cas simple qui comprend plusieurs unités d'analyse encadrées. Toujours selon Barlatier (2018, p. 133-134) :

Ce type d'étude de cas implique donc deux niveaux d'analyse et accroît par conséquent la complexité et la quantité de données à collecter et analyser.

L'analyse dans ce design de recherche peut porter sur les sous-unités étudiées séparément (dans notre exemple différentes entreprises d'une même industrie), ou encore effectuer des comparaisons entre ces sous-unités.

Aussi, selon Vigour (2005, p.229) :

La question de recherche joue un rôle déterminant dans la sélection des similitudes et surtout des différences jugées pertinentes. Comme le note Jean Pouillon [1987, p. 51], l'analyse des données et leur interprétation recèlent une part de subjectivité qui ne remet toutefois pas en cause le statut scientifique de l'approche comparative. « Comparer, c'est toujours juger.

L'extrait précédemment nous montre que notre question de recherche va donc influencer notre manière d'analyser nos résultats. Toujours selon Vigour (2005, p.254), il est fondamental d'établir le contexte et la dimension historique de nos deux cas d'étude pour pouvoir nous baser dessus dans notre analyse. Ce que nous nous efforcerons de faire dans le chapitre 5.

Enfin, Vigour (2005, p.259), explique qu'il faut finaliser l'analyse de cas comparée, en construisant des généralités, ce qui permet de formuler des connaissances. L'auteur explique alors que : « L'idée défendue ici est qu'il est nécessaire de monter en généralité à partir des analyses de chaque unité de la comparaison, en s'efforçant de rendre la spécificité de chaque terrain. ». Ce développement sera réalisé dans le chapitre 7.

4.3 Les limites de l'étude de cas comparée

Barlatier met en avant les trois principaux écueils liés à l'utilisation de cette approche (Barlatier, 2018, p. 135) :

Tout d'abord, il y a le risque de faire de la généralisation des résultats obtenus en raison du faible nombre de cas étudiés, ainsi qu'un manque d'objectivité des chercheurs qui biaiserait les résultats.

Ensuite, il y a un risque lié à un manque de rigueur souvent reproché, sur base de résultats équivoques ou biaisés qui peut être dû à un manque de rigueur de la part du chercheur, soit un manque de clarté dans la méthodologie ou encore à une mauvaise construction de l'étude.

Enfin, la quantité de données à traiter peut s'avérer être chronophage en fonction du nombre d'acteurs mobilisés durant les interviews, ce qui peut entraîner une réduction de la qualité et de la finesse de l'analyse.

Il nous faudra tenir compte de ces éléments dans notre analyse et notre conclusion.

5. Les deux bassins alimentaires hennuyers ciblés

Les deux bassins alimentaires qui font l'objet de notre étude sont les bassins de Charleroi Métropole et de la Wallonie Picarde.

5.1 La région Wallonne et les systèmes alimentaires territoriaux

Depuis 2019, avec le projet alimentaire *Manger demain*, la Wallonie a fait émerger une série d'initiatives territoriales dont l'objectif est de coaliser les acteurs pour mettre en place un SAD à l'échelle du territoire wallon. C'est ainsi que les conseils de politique alimentaire (CPA) voient le jour. Ces CPA cherchent à faire émerger des projets territoriaux avec comme point central la thématique alimentaire. Les divers acteurs en présence ont alors la possibilité de se réunir et d'exprimer leurs opinions, leurs opportunités et leurs difficultés, souvent liées les unes aux autres (Bauduin, 2022). Selon cet auteur (2022) : “La stratégie « Manger Demain » vers un système alimentaire durable en Wallonie les définit comme des **structures de gouvernance collaborative** rassemblant des acteurs d'un même territoire et gravitant autour des différentes dimensions de l'alimentation ”.

Parmi ces projets, on en retrouve neuf liés à la gouvernance alimentaire territoriale (GAT)⁵ dont les CPA, mais aussi les ceintures alimentaires qui sont des systèmes de production et de distribution alternatifs (Bousbaine & Bryant, 2016, p.2) avec pour objectif, selon Bauduin (2022), de : “partager néanmoins l'ambition de nourrir les habitants d'un territoire avec une alimentation de qualité produite localement et visant ainsi à relocaliser l'alimentation en vue de rendre les territoires plus résilients” (voir figure 3).

⁵ La région Wallonne la définit comme une gouvernance basée sur une dynamique participative et collaborative incluant l'ensemble des acteurs du système (*Food Wallonia | Le développement durable en Wallonie*, s. d., p.74)

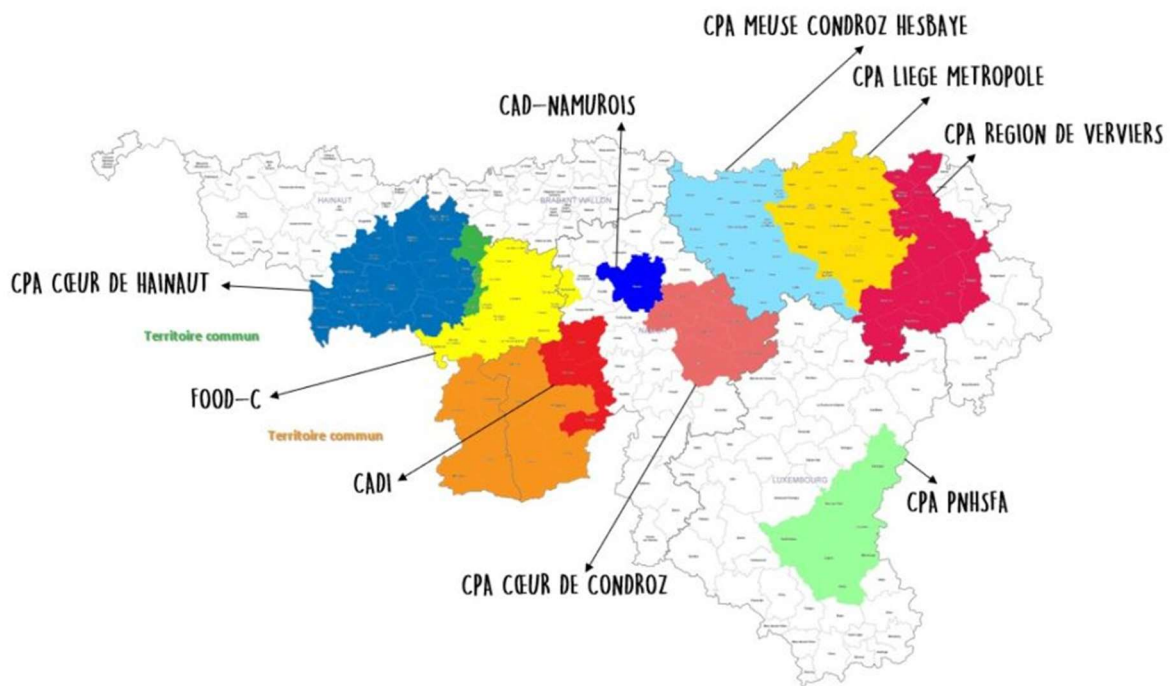


Fig.3 Les structures de gouvernance alimentaire en Wallonie (Bauduin, 2022)

A côté de cela, des structures comme les GAL contribuent également à la construction des systèmes alimentaires en Wallonie. Ces GAL sont composés de communes, d'associations, de partenaires privés et de citoyens avec pour objectif le développement rural à l'échelle locale. Ces structures trouvent leur origine dans le cadre du programme 2014-2020 du PwDR. Un territoire de minimum trois communes contiguës comprenant entre 10000 et 70000 habitants est une condition sine qua non à la construction d'un GAL (GAL Jesuishesbignon.be, 2021).

La figure ci-dessous nous donne une cartographie des GAL recensés en RW et nous montre qu'il en existe sur les deux bassins alimentaires que nous étudions dans le cadre de mémoire.

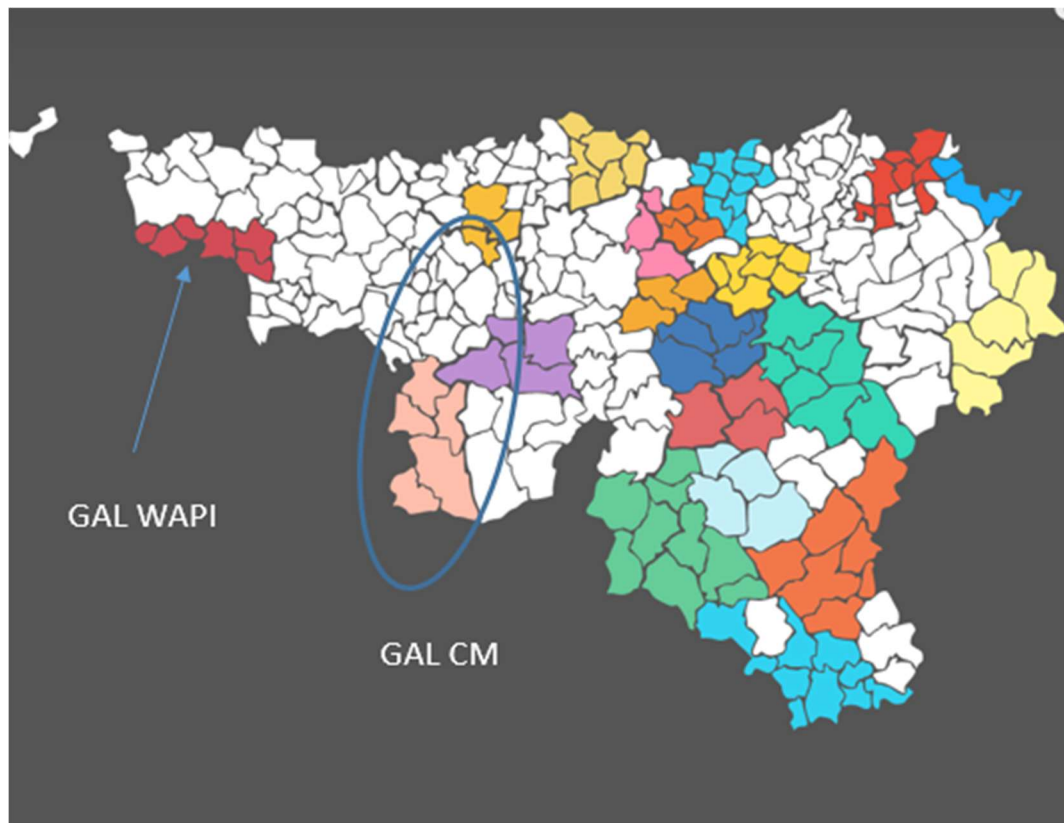


Fig.4 Cartographie des GAL en Région Wallonne (Réseau wallon de développement rural [RwDR], 2019)

On retrouve également des stratégies alimentaires telles que *Manger demain*, le *plan Bio 2030*, le plan d'action pour une transition vers un système alimentaire durable appelé *Food Wallonia* et le *Green deal* qui s'inscrivent plus largement dans la stratégie pour une durabilité alimentaire de l'UE. L'objectif du Green deal est de protéger l'environnement et de procurer une alimentation saine à tous, en protégeant les moyens de subsistance des agriculteurs.

Pour rappel, dans le cadre de ce mémoire, nous orienterons notre analyse de la GT sur les projets associés aux bassins alimentaires de Charleroi métropole et de la Wallonie picarde. Ce choix est motivé suite à un entretien réalisé avec la directrice de l'observatoire de la santé du Hainaut et également membre du CwAD, qui de par son expérience sur la thématique alimentaire en Wallonie, a motivé la possibilité d'analyser deux dynamiques opposées en matière de gouvernance territoriale. La première dynamique serait de type Top-Down au niveau du bassin alimentaire de Charleroi Métropole alors que la seconde dynamique serait de type Bottom-up pour le bassin alimentaire de la Wallonie picarde.

5.2 Le bassin alimentaire du territoire de Charleroi Métropole

Le territoire dont il est question dans le document stratégique de Charleroi Métropole est défini à l'échelle d'un bassin de vie de 600.000 habitants, répartis dans 30 communes au sein des provinces du Hainaut et de Namur. Ce territoire s'étend depuis la frontière française jusqu'à la périphérie de Bruxelles, pour une surface de quelque 2.000 km². Le territoire est également marqué par deux zones distinctes avec au nord, un tissu urbain et économique fortement développé et concentré alors qu'au sud, on retrouve plutôt une zone davantage rurale, agricole et forestière favorisant le tourisme (IGRETEC, s. d.-b).

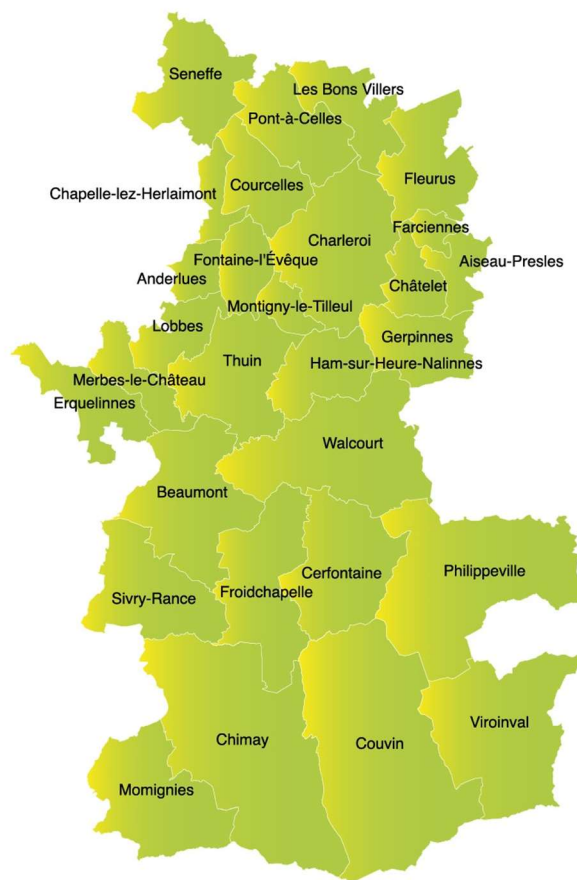


Fig.5 Carte du bassin de vie de Charleroi Métropole (Documents | BHNS, s. d.)

Pour comprendre le système alimentaire de Charleroi Métropole, il est nécessaire de faire un détour historique sur la construction du projet de territoire de Charleroi Métropole.

En 2017, est créée **la conférence des Bourgmestres (CB)**. Elle a pour objectif de renforcer la dynamique supracommunale sur le territoire de CM, augmenter la qualité de vie et le développement de l'attractivité de ce territoire (IGRETEC, s. d.). Au travers de cette dynamique

supracommunale, on retrouve l'idée de consolidation des liens entre les acteurs politiques locaux, la création d'un réseau d'échange entre les différentes communes et le partage d'outils communs pour un développement plus homogène au sein du territoire (IGRETEC, s. d.).

Le comité de développement stratégique (CDS) de Charleroi Métropole, créé dix ans plus tôt, à savoir 2007, se compose d'acteurs économiques, d'organisations syndicales, d'invités permanents et d'acteurs politiques du territoire de CM, ainsi que ceux qui exercent une fonction ministérielle au niveau régional, communautaire ou fédéral et qui sont issus du territoire de CM. Ce comité vise à favoriser l'échange d'informations, l'action et la réflexion sur le développement de CM (IGRETEC, s. d.).

L'intercommunale **IGRETEC** a un rôle d'accompagnement et de soutien de la CB et du CDS via la coordination d'une cellule (IGRETEC, 2023). Cet accompagnement permet la mise en réseau des élus et des acteurs du territoire au travers notamment de commissions thématiques (et dont une dédiée à l'alimentation), ainsi que l'organisation de groupes de travail.

Un document d'orientation stratégique est rédigé en 2017 et s'articule autour de plusieurs politiques sectorielles telles que la mobilité, l'environnement, l'urbanisme, l'énergie, le tourisme (IGRETEC, s. d.). Les ambitions du territoire de Charleroi Métropole peuvent être synthétisées autour de huit grands axes :

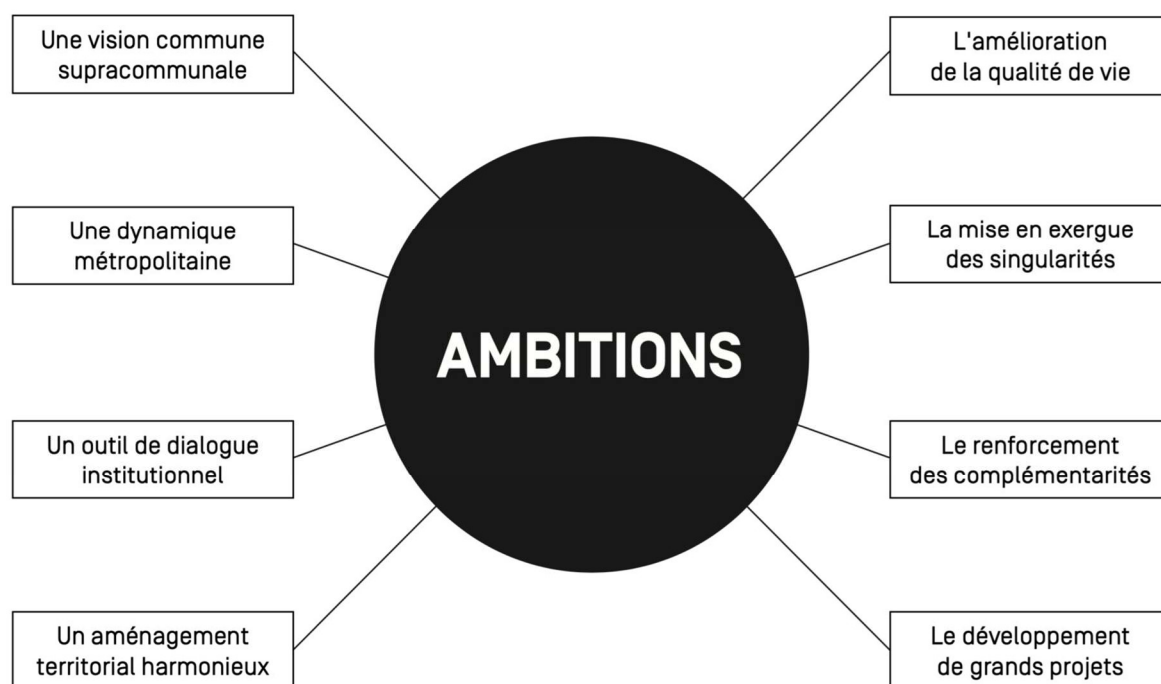


Fig.6 Les ambitions du Projet Territorial de Charleroi Métropole (*Historique et ambitions / CM - Projet de Territoire*, s. d.)

Ce Projet de Territoire est le fruit d’une coconstruction entre acteurs du territoire et élus locaux, appuyés par des bureaux d’études internationaux. Ce document d’orientation n’a pas de valeur réglementaire ou contraignante, il suit des plans et des stratégies supralocaux pour s’harmoniser aux politiques régionales, nationales et européennes. Parmi ces stratégies, on retiendra la stratégie wallonne de Développement durable, dans laquelle la mise en place de SAD s’inscrit notamment (IGRETEC, s. d.).

Pour construire ce Projet de Territoire, la priorité est établie autour de deux axes majeurs, chacun reposant sur quatre stratégies. Les SAD se situent dans l’axe 1 et la stratégie 3, comme le montre la figure ci-dessous :

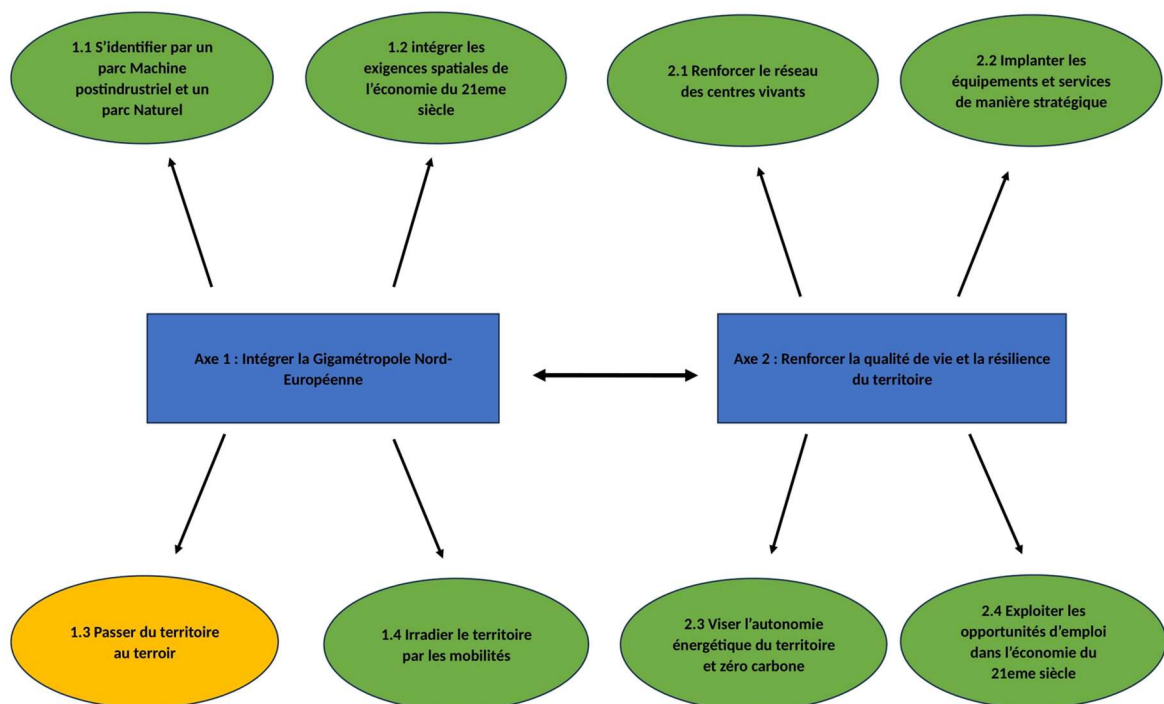


Fig.7 Les 2 axes et les 8 stratégies du Projet de Territoire de Charleroi Métropole (Auteur, 2023)

L’axe 1 intitulé “*Intégrer la gigamétropole Nord-Européenne*” a pour but de se mettre au niveau de prospérité des régions limitrophes de CM. Cela passe notamment par le renforcement de la filière agroalimentaire (IGRETEC, s. d.-a).

La stratégie 3 intitulée “*Passer du territoire au terroir*” cherche, quant à elle, à unifier l’agriculture et la nature. Elle s’appuie, pour ce faire, sur trois principes :

- Le premier principe vise à accélérer la transition vers une alimentation locale, saine et durable. Parmi les initiatives, on retrouve notamment le soutien de la production et de la distribution au travers des circuits courts, la structuration de la logistique et de la transformation des produits agricoles ou encore la mise en place de deux organes de gouvernance pour assurer la coordination (IGRETEC, s. d.-c).
- Le deuxième principe consiste à adapter les pratiques agricoles et sylvicoles vers plus de durabilité. Cela se fait, d’une part, par l’accompagnement et le financement des agriculteurs et, d’autre part, par une gestion durable et responsable des forêts en synergie avec l’activité touristique (IGRETEC, s. d.-c).
- Le troisième principe cherche à conforter l’image de Charleroi Métropole comme terroir. Cela passe, entre autres, par la valorisation des produits du terroir, la préservation des milieux naturels et enfin, la mise en place de paysages de qualité (IGRETEC, s. d.-c).

Le tableau ci-dessous reprend tous les fiches-actions de cette stratégie 3 « *Passer du territoire au terroir* ».

L’axe 1 intitulé “ <i>Intégrer la gigamétropole Nord-Européenne</i> ” ⁶		
La stratégie 3 intitulée “ <i>Passer du territoire au terroir</i> ”		
Maison de l’Alimentation durable de Charleroi Métropole	Un grand prix culinaire à Charleroi métropole	La ceinture alimentaire Charleroi métropole
Un hub logistique “circuit court alimentaire” ⁷	Création d’incubateurs dans le domaine de l’alimentation	Création d’une cuisine centrale à destination des collectivités

⁶ L’ensemble de ces actions ont été menées sur le territoire de CM sur la période de l’appel à projet de relocalisation de l’alimentation (2021-2024).

⁷ Les chaînes d’approvisionnement courtes impliquent un nombre limité d’opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. La définition de la Région wallonne fixe

Les jardins d'agricoeur : Lieu pour la formation et l'innovation agricole	Charleroi la reconquête de l'ouest	
---	------------------------------------	--

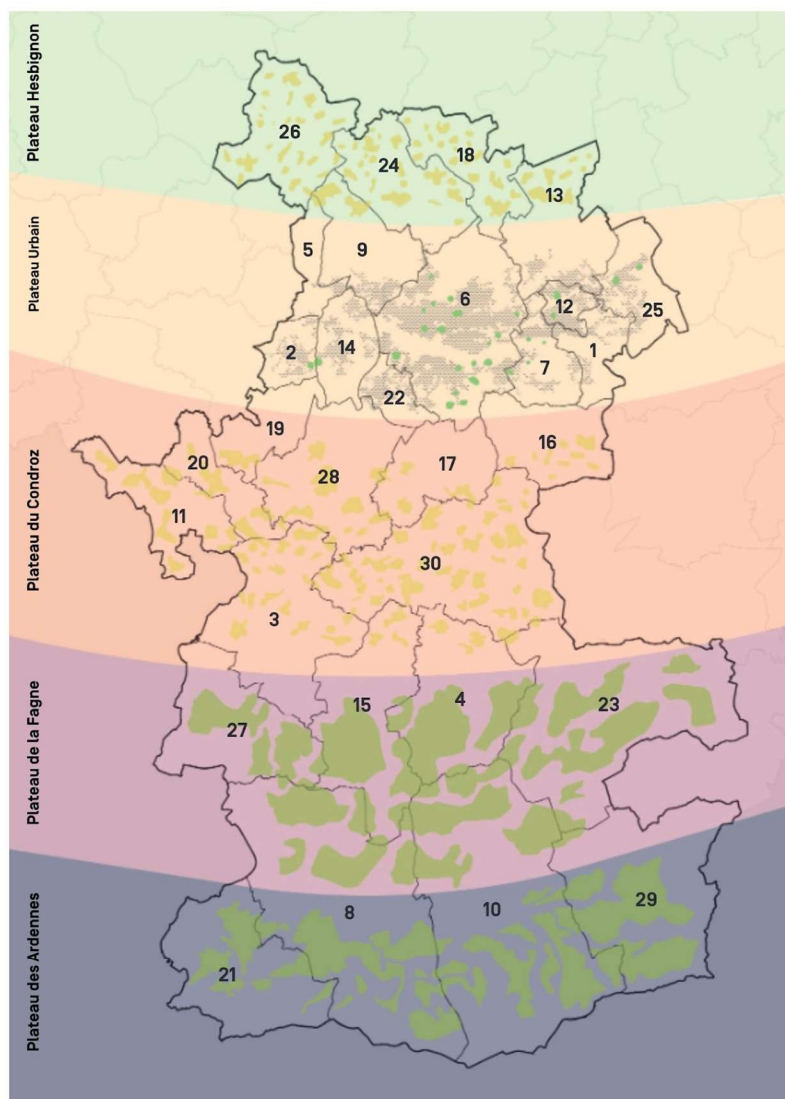
Tableau 1. Fiches-actions de la stratégie 3 "Passer du territoire au Terroir" sur CM(Auteur, 2023)

Les structures qui travaillent à la mise en œuvre de ces fiches-actions sont :

- **Food-C**
- **Saw-b**
- **Jumet.bio**
- **Espace environnement**
- **Le GAL du pays des 4 bras**
- **Le GAL de la botte**
- **Le GAL ESEM**

Dans le cadre de l'élaboration de ce Projet de Territoire, un diagnostic territorial a été réalisé en 2018 à la demande de la Conférence des Bourgmestres de CM, du comité de développement stratégique de CM, d'IGRETEC et il a été élaboré par les bureaux d'études IDEA Consult et BUUR dans le cadre de la révision du schéma de développement territorial (SDT). Ce diagnostic territorial a permis de mettre en avant les particularités du bassin de vie de Charleroi Métropole. Il a notamment permis d'alimenter la connaissance sur l'état des filières agroalimentaires sur le territoire de Charleroi Métropole et d'identifier des opportunités de développement. Il porte aussi sur le potentiel agricole, les besoins alimentaires et les enjeux de développement durable du territoire de Charleroi Métropole. De ce diagnostic résulte un découpage du territoire de CM en cinq sous-territoires ou plateaux, chacun ayant des identités singulières tant sur le plan économique, social ou morphologique. L'objectif de ce découpage est bien de comprendre la structuration territoriale et ses caractéristiques (IDEA et al., 2018, p.14). Le schéma ci-dessous permet de mieux visualiser ces sous-territoires :

l'intervention d'un seul intermédiaire maximum (Les circuits-courts en Wallonie : où en sommes-nous ? - Bio Wallonie, 2019).



Dominante paysagère

-  Cultures dominantes
-  Forêts dominantes
-  Bâti dominant
-  Terril

1. Aiseau-Presles	7. Châtelet	13. Fleurus	19. Lobbes	25. Sambreville
2. Anderlues	8. Chimay	14. Fontaine-L'Évêque	20. Merbes-le-Château	26. Seneffe
3. Beaumont	9. Courcelles	15. Froidchapelle	21. Momignies	27. Sivry-Rance
4. Cerfontaine	10. Couvin	16. Gerpinnes	22. Montigny-le-Tilleul	28. Thuin
5. Chapelle-lez-Herlaimont	11. Erquennes	17. Ham-s/-Heure-Nalinnes	23. Philippeville	29. Viroinval
6. Charleroi	12. Farciennes	18. Les Bons Villers	24. Pont-à-Celles	30. Walcourt

Fig 8. Sous-territoires de CM (IDEA et al., 2018, p.14)

La figure 8 nous montre que deux plateaux ont une prédominance pour l'agriculture ;

- Le plateau Hesbignon est inscrit dans un territoire plus vaste qui s'étend jusqu'à la périurbanisation bruxelloise. Il est principalement constitué de champs

agaires entre- coupés de densités urbaines dispersées et ponctués de fermes isolées. La dimension agricole du paysage y prédomine (IDEA et al., 2018, p.14).

- Le plateau du Condroz se déploie quant à lui en larges bandes calcaires formant de vastes replats, entre urbanisation diffuse et agriculture. La dimension agricole dialogue avec les systèmes humains qui s'y déploient et avec le réseau naturel structuré par la trame des cours d'eau qui sillonnent le plateau (IDEA et al., 2018, p.14).

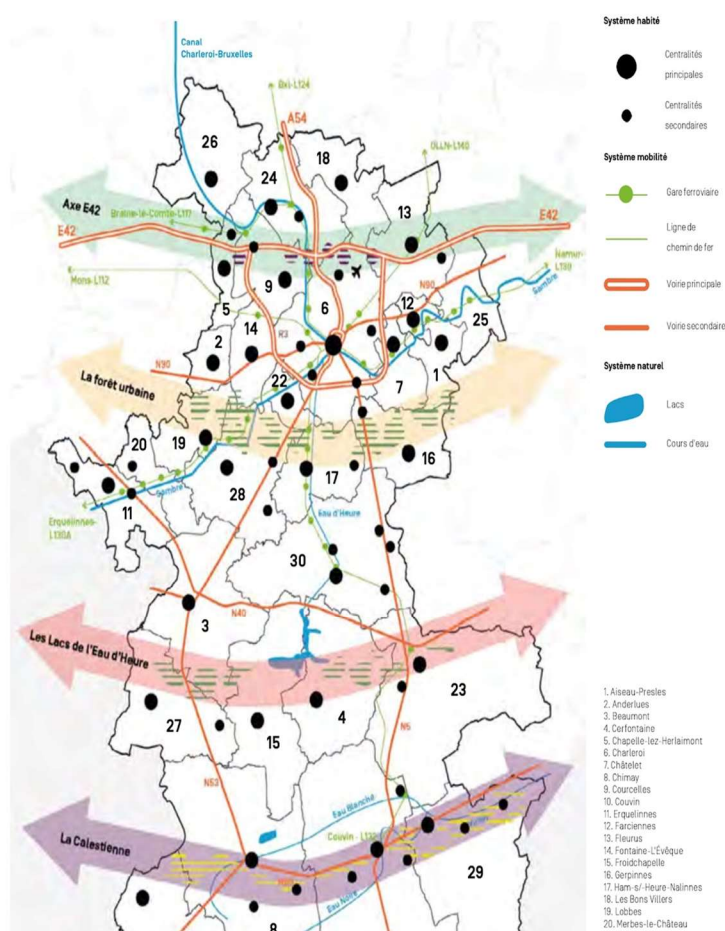


Fig.9 Réseaux et points nœuds CM (IDEA consult & Bureau urbanisme [BUUR], 2018, p. 27)

La figure ci-dessus nous montre à la fois le réseau de mobilité et les centralités primaires et secondaires :

... qui se situent aux points de jonction entre les plateaux, au sein des interfaces ou sur les axes structurants. Les centralités sont interconnectées et hiérarchisées.

Chaque centralité, en lien avec son positionnement, a son rôle à jouer: centre urbain, petite centralité ou pôle villageois. Le fonctionnement en réseau, pour renforcer la structuration du territoire et les complémentarités entre les centralités, en misant sur un développement solidaire et coordonné, est une des clés du Projet de Territoire (IDEA consult & Bureau urbanisme [BUUR], 2018, p.27).

Ces quelques éléments du Projet de Territoire et du SDT nous donnent des indicateurs intéressants pour appréhender le SA de ce territoire. En effet, puisque le système alimentaire que nous étudions s'inscrit dans une démarche durable, chaque phase de ce SA doit être étudiée en interaction avec les autres domaines d'activités qui composent ce SA. Chaque territoire possédant sa propre structure, cela influencera à son tour la structure et les interactions au sein du SA.

5.3 Le bassin alimentaire du territoire de la Wallonie Picarde

Le territoire de la Wallonie Picarde (WAPI) s'étend sur une superficie de 1337km² pour 352.267 habitants regroupés autour de vingt-trois communes (asbl Wallonie picarde, 2020, p.7). Il possède un caractère majoritairement rural. On y retrouve également deux parcs naturels, à savoir, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) et le Parc naturel du Pays des Collines (PNPC) (Wapi 2040, 2022a).

Au niveau géographique, la WAPI se situe aux portes de la Flandre et de deux métropoles européennes que sont Lille et Bruxelles. Cette position géographique lui confère un atout stratégique en termes de développement territorial. En 2008, l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai est créée. Il s'agit du premier groupement européen de coopération territorial et c'est aussi la plus importante métropole transfrontalière d'Europe. A ce titre, la WAPI fait figure de territoire de référence en Wallonie (Wapi 2040, 2022). La figure suivante montre l'étendue du territoire de la WAPI.



Fig.10 Le territoire de la Wallonie Picarde (Wallonie picarde ASBL, 2020)

Au début des années 2000, les acteurs du territoire du Hainaut Occidental se sont fédérés autour d'une vision commune pour mettre en place une dynamique de territoire, c'est ainsi que la WAPI est née. Tout comme dans le cas du bassin de CM, les acteurs du territoire de la WAPI ont voulu développer un Projet Territorial appelé « Wallonie picarde 2025 » qui a été initié en 2006. Il a été initialement porté par quelques acteurs clés avant de se fédérer autour d'une instance de discussion créée en 2006 et appelée **Conseil de développement de la Wallonie picarde** (CDWP) (asbl Wallonie picarde, 2020, p. 7). Dans la foulée, une stratégie est mise en place en 2008, sous la forme d'une feuille de route, qui définit les grands axes. En parallèle, est créé également un organe consultatif portant le nom de **Conférence des Bourgmestres** (CB) de la Wallonie picarde (Wapi 2040, 2022a).

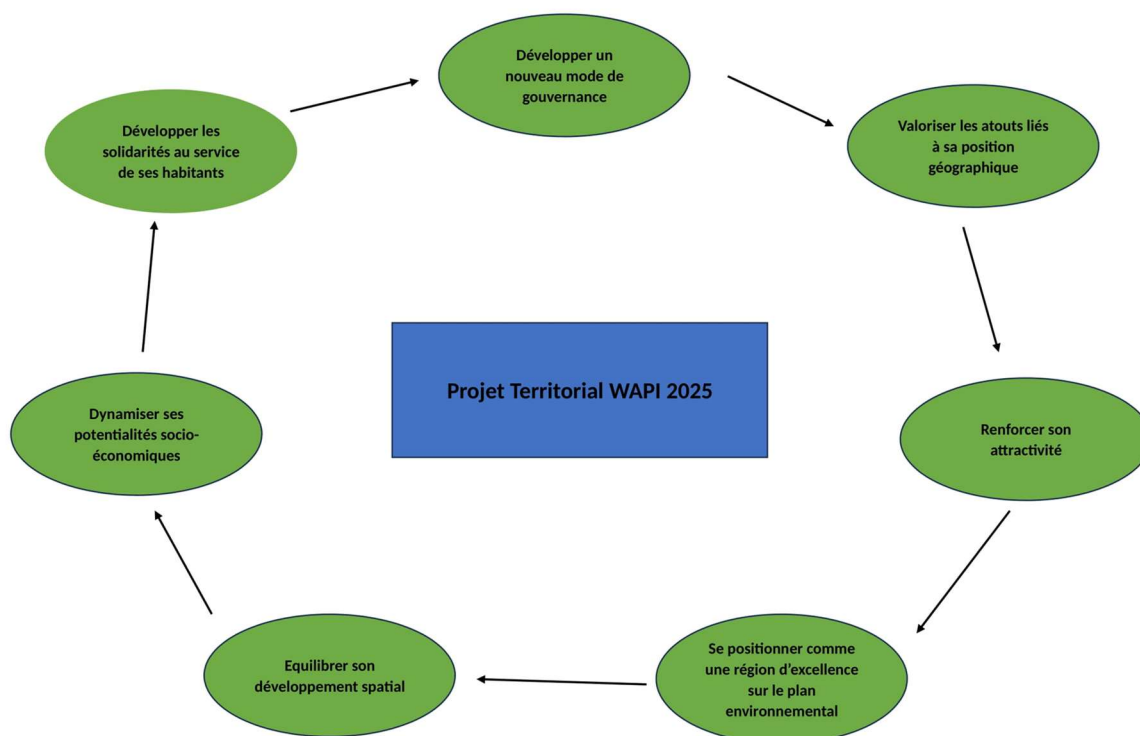


Fig.11 Projet de Territoire WAPI 2025 - Les stratégies (Auteur, 2023)

Cette stratégie territoriale sera actualisée en 2014 avant d’être complètement refondée dans le cadre du **Projet de Territoire WAPI 2040**.

Il existe quatre groupes de travail abordant les thématiques de la santé, de l’autonomie alimentaire, de l’enseignement supérieur et de la recherche ainsi que “un arbre pour le Wapi” mais aussi quatre commissions traitant du climat, de la mobilité, du sans-abrisme et de l’exilé en transit. Dans ces commissions et groupes de travail, on retrouve des membres du CDWP et de la CB, ainsi que des personnes extérieures à ces deux groupes quand il est nécessaire d’affiner l’expertise (Wapi 2040, 2023). Complémentairement à la valorisation des circuits-courts et des produits locaux, les membres de la commission sur l’autonomie alimentaire se sont fixé deux objectifs : la mise en réseau des bonnes pratiques et la rédaction d’un diagnostic territorial alimentaire (Wapi 2040, 2023).

Le Projet de Territoire initial (WAPI 2025) arrivant à son terme, un exercice de prospective a été lancé fin 2020 dans le but d’écrire le futur Projet de Territoire. Cet exercice de prospective a été réalisé en partenariat avec l’Université de Mons (UMons) et a fait l’objet d’un exercice de la participation citoyenne encadrée. Un diagnostic de prospective a ensuite été construit avec la

collaboration des institutions, des élus et des citoyens pour aboutir à une nouvelle stratégie territoriale en 2022. Ce Projet de Territoire de la « WAPI 2040 » s’articule autour de six axes prioritaires qui se déclinent en vingt-cinq objectifs stratégiques, comme le montre la figure 12 :

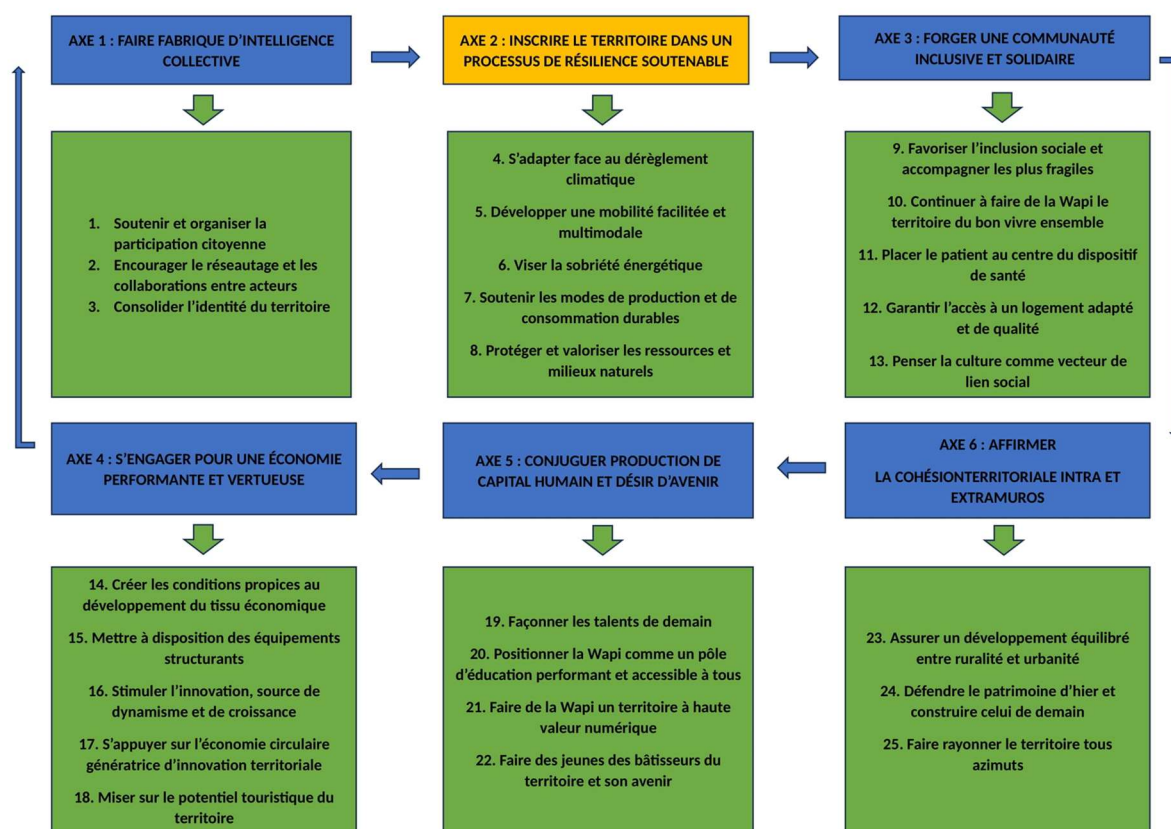


Fig.12 Projet de Territoire de la WAPI 2040 avec ses 6 axes prioritaires et les 25 objectifs stratégiques (Auteur,2023)

Dans le cadre de ce mémoire, la thématique de l’alimentation durable se situe dans l’axe 2 : *Inscrire le territoire dans un processus de résilience soutenable* et l’objectif stratégique 7 : *Soutenir les modes de production et de consommation durables* (Wapi 2040, 2022a). On retrouve, dans le cas qui nous concerne, quinze fiches-projets spécifiques (Wallonie picarde ASBL, 2020a) qui visent à opérationnaliser l’objectif stratégique 7 émanant de l'axe 2. Ces fiches projets ont été construites via un appel lancé auprès des acteurs du territoire (Wapi 2040, s. d.) :

AXE 2 : Inscrire le territoire dans un processus de résilience soutenable		
OBJECTIF STRATÉGIQUE 7 : Soutenir les modes de production et de consommation durables		
WapiDigital4Food	Les jardins de la Verte feuille ASBL	Projet de diversification agricole raisonnée
Le botanique	WapiFoodCenter	Centre d'expertise pluridisciplinaire en agronomie et agroalimentaire
Des fermes résilientes : autonomie fourragère et adaptation aux changements climatiques	Agir localement pour augmenter le potentiel de terres cultivables en circuits courts	Soutenir le développement des cantines durables en Wapi
Création d'un Conseil de Politique Alimentaire de Wallonie picarde	La Ceinture alimentaire du Tournaisis – Collectif citoyen et paysan	Wapi territoire résilient
La manufacture Circuit court	Accompagnement à la création de filières en circuit court	Hub international d'agroalimentaire ⁸

Tableau 2. Axe2 et objectif stratégique 7 de la WAPI (Auteur, 2023)

A partir de ces fiches-actions, nous avons été amenés à identifier les principaux acteurs et parties prenantes les plus pertinents. Ainsi, nous avons fait le choix de recenser, d'une part, les porteurs et partenaires potentiels qui sont le plus cités dans ces fiches projets et ensuite, les porteurs et partenaires mobilisés dans des projets structurants sur l'ensemble du territoire. Il s'agit, pour l'essentiel, des acteurs suivants : « WapiFoodCenter », Des fermes résilientes : autonomie fourragère et adaptation aux changements climatiques, Agir localement pour augmenter le potentiel de terres cultivables en circuits courts, Création d'un Conseil de

⁸ Ces projets ont été réalisés dans le cadre de l'appel à projet de relocalisation de l'alimentation (2021-2024) sur l'ensemble du territoire de la WAPI

Politique Alimentaire de Wallonie picarde, La Ceinture alimentaire du Tournaisis – Collectif citoyen et paysan, La manufacture Circuit court, Accompagnement à la création de filières en circuit court. Cette sélection nous a permis d’identifier les acteurs les plus pertinents que nous allons interviewer par la suite (Voir Annexe 4). Nous y retrouvons les acteurs suivants :

- **IDETA**
- **entreprendre.wapi (Food Wapi)**
- **Le Parcs naturels des Plaines de l’Escaut**
- **Le parc naturel du Pays des Collines**
- **Le C.A.R.A.H**
- **Alim’Ath**
- **La ceinture alimentaire du Tournaisis**

Venons-en à présent aux projets les plus structurants en lien avec la thématique qui nous concerne. Ainsi, le projet *Food’wapi* est un projet initialement piloté et lancé en septembre 2017 par IDETA avec cinq porteurs : IDETA, entreprendre.wapi, les Parcs naturels des Plaines de l’Escaut et du Pays des Collines et le C.A.R.A.H. L’objectif de ce projet est selon (*Food’Wapi - vers un écosystème des circuits courts en Wallonie Picarde | Ideta, 2020*) : “d’inscrire les circuits courts dans le modèle économique des opérateurs alimentaires locaux, de l’agriculteur au consom’acteur, en passant par le producteur, le restaurateur ou le commerçant.” Toujours selon (*Food’Wapi - vers un écosystème des circuits courts en Wallonie Picarde | Ideta, 2020*) : “Ce Projet vise également à créer des initiatives de production, de transformation, de commerce des produits locaux, avec la formation et la sensibilisation en filigrane. Le projet repose sur trois lignes directrices : diversité, résilience et durabilité.” Ce projet est aujourd’hui porté par Entreprendre.wapi et financé par la Sowalfin. Il vise à connecter les différents acteurs du circuit court et les accompagner dans la création ou le développement d’activités durables et viables (*Food’Wapi - entreprendre.wapi, 2021*).

5.4 Approche qualitative appliquée aux deux bassins alimentaires hennuyers

Pour rappel, il s’agit de réaliser des entretiens semis-directifs pour nous permettre de récolter des données qualitatives. Nous procéderons alors à l’interview d’acteurs politiques de la Région wallonne mais aussi sur les territoires de CM et de la WAPI pour nous permettre d’écrire la mise à l’agenda de notre politique publique. Ensuite, nous ferons les interviews des acteurs de terrain pour construire notre analyse des interactions et des processus de gouvernance territoriale. Au niveau régional, nous ferons les interviews du Cabinet de la Ministre Tellier

(Développement durable) via la conseillère en Stratégie alimentaire Focus environnement/agriculture, le conseiller en développement rural. Pour le cabinet du Ministre Borsus (Agriculture) via le conseiller en agriculture et enfin pour le Cabinet de la Ministre Morreale (Emploi) via le conseiller en emploi⁹. Au niveau local, nous ferons les interviews des échevins ayant dans leurs compétences scabinales la thématique alimentaire pour les villes de Charleroi¹⁰ et Tournai. Cette série d'interviews des acteurs politiques permettra de tracer **la mise à l'agenda politique de notre problématique** et par la même occasion, d'entamer l'analyse des phases une et deux de notre grille d'analyse, à savoir l'analyse des interactions depuis les ressources et les interactions liées au fonctionnement institutionnel, ainsi qu'aux enjeux spécifiques du territoire ainsi que l'analyse des types d'interactions, les logiques d'actions et les conflits potentiels.

Nous entamerons ensuite les interviews des acteurs publics et privés qui œuvrent à **la mise en place de l'action publique**. En termes de représentativité, une parité sera recherchée entre les deux bassins alimentaires. On retrouvera notamment l'Intercommunale de développement des arrondissements de Tournai, Ath et des communes avoisinantes (IDETA), l'Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (IGRETEC), les GAL, les réseaux d'acteurs sur Charleroi Métropole à savoir ; La chaîne alimentaire durable intégrée en région Sambre-et-Meuse (CADI), la ceinture alimentaire Charleroi métropole (CACM), la maison de l'alimentation durable (MAD), le responsable de la stratégie FOOD C, espace environnement ainsi que la GAL du pays des quatre bras et la GAL de la botte. Concernant le réseau d'acteurs de la Wallonie picarde, on retrouvera : le parc naturel du pays des collines (PNPC), Alim'Ath, le Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province du Hainaut (CARAH), le parc naturel des plaines de l'Escaut (PNPE), la ceinture alimentaire du Tournaisis ainsi qu'entreprendre WAPI.

L'ensemble de ces interviews ont été réalisées par vidéoconférence avec deux guides d'entretien semi-directif. Le premier guide (Cfr annexe 4) a été utilisé uniquement pour la représentante du cabinet de la Ministre Tellier. Son principal objectif était de retracer l'historique de la mise à l'agenda de cette politique publique alimentaire depuis la RW jusqu'aux territoires. Le guide d'entretien est divisé en cinq parties. La première partie concerne le contexte et l'émergence de la politique publique sur l'alimentation. La deuxième partie

⁹ Les demandes d'interviews initiées en avril sont restées sans suite pour les cabinets du Ministre Borsus et Morreale ainsi que pour IGRETEC.

¹⁰ Nous avons été réorienté vers l'ancien coordinateur du projet Food-C

cherche à éclairer le processus de mise à l'agenda. La troisième partie quant à elle permet d'établir les liens entre les acteurs concernés par cette mise à l'agenda de la politique publique. Enfin, les quatrième et cinquième parties souhaitent mettre en avant les débats liés à la mise en place de cette politique publique ainsi que les processus législatifs initiés pour l'institutionnaliser¹¹. Le deuxième guide (Cfr annexe 5) mobilisé pour tous les autres acteurs visait à récolter des données qualitatives pour analyser nos deux bassins alimentaires. Ce deuxième guide est composé de quatre parties. La première partie a pour objectif de familiariser l'interlocuteur(trice) avec la notion de gouvernance territoriale durable. Ensuite, il est question de mettre en évidence ce qui existe au niveau du territoire de l'interviewé en termes de gouvernance territoriale durable avec, les défis, les enjeux, les opportunités et les freins qu'il rencontre dans la mise en œuvre de ce mode de gouverner. La deuxième partie cherche à comprendre les interactions qui existent entre l'interviewé et les autres acteurs du territoire ainsi que les outils institutionnels dont ils disposent pour promouvoir cette gouvernance territoriale durable. La troisième partie cherche à étudier les stratégies développées par les acteurs du territoire en faveur d'une gouvernance territoriale durable ainsi que les éventuels résultats tangibles. Enfin, la dernière partie est axée sur la participation des citoyens et sur la manière avec laquelle ils sont incorporés ou pas dans la gouvernance territoriale.

¹¹ L'interview menée dans le cadre de la mise à l'agenda a rencontré des problèmes techniques qui n'ont pas permis de mener l'ensemble du guide.

6. Analyse et présentation des résultats

Nous avons vu dans la revue de littérature que le territoire semble être le terrain le plus pertinent pour la mise en place de pratiques durables. Le construit social du territoire doit être pris en compte quand on met en place une politique publique durable. Dans notre cas, nous allons étudier comment ce territoire va influencer le SA dans sa manière de se former et se structurer. Nous commencerons par analyser la situation du bassin alimentaire de CM pour ensuite traiter le cas du bassin alimentaire de la WAPI. Le présent chapitre a également pour objectif d'analyser la manière avec laquelle le territoire permet de mobiliser et pérenniser la participation des acteurs locaux, mais aussi comment il lie les différentes dynamiques économiques, sociales et environnementales. Nous ferons également l'analyse des relations et des interactions entre les différents acteurs, les projets qu'ils mettent en place, la répartition du pouvoir, les mécanismes de gouvernance, ainsi que la place du citoyen dans la construction des projets de territoire.

6.1 Mise à l'agenda de la Région Wallonne :

En amont, il était question de partir sur ce qui a été fait lors de la législature 2014-2019 puisqu'une stratégie alimentaire existait déjà sous le nom de « Manger Demain ».

La déclaration de politique régionale 2019-2024 a prévu de s'appuyer sur cette stratégie Manger Demain pour concrétiser une autre stratégie initiée au début de la mandature actuelle et appelée « Alliance Emploi-Environnement Alimentation ». L'objectif est aussi que pour mettre en place cette stratégie « Manger Demain », la RW et les acteurs de terrain puissent s'appuyer sur le collège wallon de l'alimentation durable. C'est un organe institué par la RW et composé de quarante membres issus de huit catégories différentes¹². Son l'objectif est de prendre en compte les réalités de terrain tout en stimulant la collaboration entre ces différents acteurs.

Au-delà de la législature précédente, il y avait un besoin de mettre en action sur du court terme. Deux travaux ont été initiés en parallèle avec d'une part, le développement du projet Food Wallonia qui consiste à construire un système alimentaire durable à l'échelle de la Wallonie et d'autre part, des budgets sans précédent de la commission Européenne ont été dégagés ainsi

¹² Autorités politiques ; des administrations publiques ; des fédérations interprofessionnelles et associations professionnelles ; du secteur associatif ; la catégorie E : constituée du secteur de la recherche ; secteur des entreprises agricoles ; secteur des entreprises (autres qu'agricoles) ; citoyens, consommateurs.

que des fonds pour le plan de relance. Food Wallonia a été un véritable succès puisque 19 actions supplémentaires ont été inscrites sur un montant de 161.000.000€ pour la période 2024-2026. Avec Food Wallonia, l'objectif est de travailler sur des perspectives à long terme et non sur du « oneshot » d'où la nécessité de mise en réseau de ces différents projets.

Ce CwAD cherche à mettre en place un maillage alimentaire parce qu'il y avait un besoin de pouvoir retrouver une gestion simplifiée des flux. L'objectif de la Ministre Tellier était de faire de l'alimentation, un levier important de sensibilisation à l'environnement mais c'est également une source importante d'emploi. En tant que ministre de l'environnement et du bien-être animal, il y avait aussi la volonté de mettre en place des normes ce qui permettra de valoriser les producteurs locaux et de travailler sur la pérennité.

Au niveau de l'appel à projet de relocalisation de l'alimentation initié par le cabinet de la Ministre Tellier, à la base l'idée était de partir sur dix projets pilotes mais il y a eu plus de cent cinquante demandes et pour lesquelles, le jury a estimé qu'il y avait des projets territoriaux qui pourraient faire des connexions avec d'autres projets.

Dans le cadre des CPA, une note est passée au niveau du CwAD reprenant les critères minimaux à prévoir pour leur élaboration. L'objectif aujourd'hui du CwAD est d'appuyer ses travaux sur les CPA qui sont mis en place sur le territoire Wallon. Ces projets de CPA sont construits par l'intermédiaire de trois structures, Espace environnement, Canopea et Manger demain et dont le rôle est d'accompagner les acteurs territoriaux pour élaborer un CPA en lien avec les besoins du territoire concerné. D'ici décembre 2024, il est prévu pour Food Wallonia de mettre en place des mesures pour pérenniser les accompagnements avec une reconnaissance légale.

6.2 Les acteurs du bassin alimentaire de Charleroi Métropole

Les GAL sont des acteurs structurants du territoire de CM. On en dénombre trois : Le GAL de la botte du Hainaut, le GAL du pays des 4 bras et le GAL ESEM.

Le GAL de la botte du Hainaut est une asbl qui a pour objet le développement rural des communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. Ses deux objectifs principaux sont de : 1) Protéger et valoriser les ressources naturelles et le patrimoine commun au territoire. 2) Soutenir l'économie locale ; Favoriser les liens sociaux et le bien-être des habitants (*Gal de la Botte du Hainaut*, s. d.).

Le GAL du pays des 4 bras est également une ASBL composée de représentants des trois communes partenaires (Genappes et Villers-la-ville en Brabant Wallon ainsi que Les bons

Villers en Hainaut), d'organisations issues du secteur privé ou associatif (27)¹³ et de quelques citoyens désirant soutenir la démarche ou ayant participé à l'élaboration de la Stratégie de Développement Local (Pays des 4 Bras asbl, 2020). Il est financé par la PAC ainsi que par la PwDR via la mesure Leader. Ce GAL travaille sur des projets de mobilité, circuits-courts, formation, jeunesse, tourisme et espaces collaboratifs, la promotion des abbayes (Pays des 4 Bras asbl, 2020b). Concernant CM, seul le village de Les-bons-villers est intégré au territoire de CM.

Le GAL ESEM est une asbl regroupant des acteurs publics et privés collaborant sur quatre communes dont trois se situent dans la province de Namur (Florennes, Walcourt et Mettet) et une dans la province du Hainaut (Gerpinnes). Ce GAL travaille sur des projets dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'emploi local et de la cohésion sociale du territoire (*Le Gal de l'Entre-sambre-et-Meuse*, 2012)¹⁴.

Après avoir présenté les principaux acteurs, venons-en aux outils développés. L'outil majeur du système alimentaire mis en place en 2020 par CM s'est agencé autour de la stratégie **Food.C**. “Cette stratégie tend à structurer, renforcer et multiplier les activités de production, transformation, distribution et consommation au sein des filières agroalimentaires de la Métropole de Charleroi (IGRETEC, s. d.-d)”. Ce rôle de **coordinateur** joué par *Food.C* est possible grâce au financement de la Région wallonne (RW) via l'appel à projets “*Relocalisons l'alimentation en Wallonie*”. Cet appel à projet permet de financer 1,5 équivalent temps plein durant trois ans pour chaque projet retenu. Le porteur de projet est IGRETEC.

Cinq priorités ont été établies par Food.C :

- Le renforcement de l'accompagnement des producteurs ;
- La mise en place d'outils logistiques et de transformation : hubs logistiques, légumeries, conserveries, petits abattoirs... ;
- La mise en place d'une cuisine centrale de collectivités pour la métropole (25.000 repas/jour) à l'horizon 2025 ;
- La mise en place de lieux dédiés à l'entrepreneuriat et à la sensibilisation des citoyens ;

¹³ Voici la liste de quelques acteurs : Ferme bio de Glabais, Maison du Tourisme du Pays de Charleroi ASBL, Cercle des Artistes et Artisans de Villers-la-Ville.

¹⁴ Des échanges par courriel et par téléphone ont été menés avec la structure pour programmer une interview mais l'ASBL n'a jamais repris contact.

- Le développement et le renforcement des fonctions transversales de support (sensibilisation, formations, recherche, accompagnement, financement...) (IGRETEC, s. d.-c)

Food.C ambitionne également de développer un système alimentaire durable à travers cinq axes spécifiques :

- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition ;
- Assurer l'équité sociale et économique ;
- Garantir la disponibilité et l'accès à une alimentation durable et appuyer la production alimentaire locale
- Préserver l'environnement et prévenir le gaspillage alimentaire ;
- Développer une gouvernance responsable et efficace.

On retrouve également à CM trois autres projets financés dans le cadre de l'appel à projets lancé par le GW pour soutenir la relocalisation de l'alimentation et associés à ce territoire : La ceinture alimentaire de Charleroi Métropole (CACM), la chaîne alimentaire durable intégrée (CADI) et la Maison de l'alimentation durable de Charleroi Métropole (MAD).

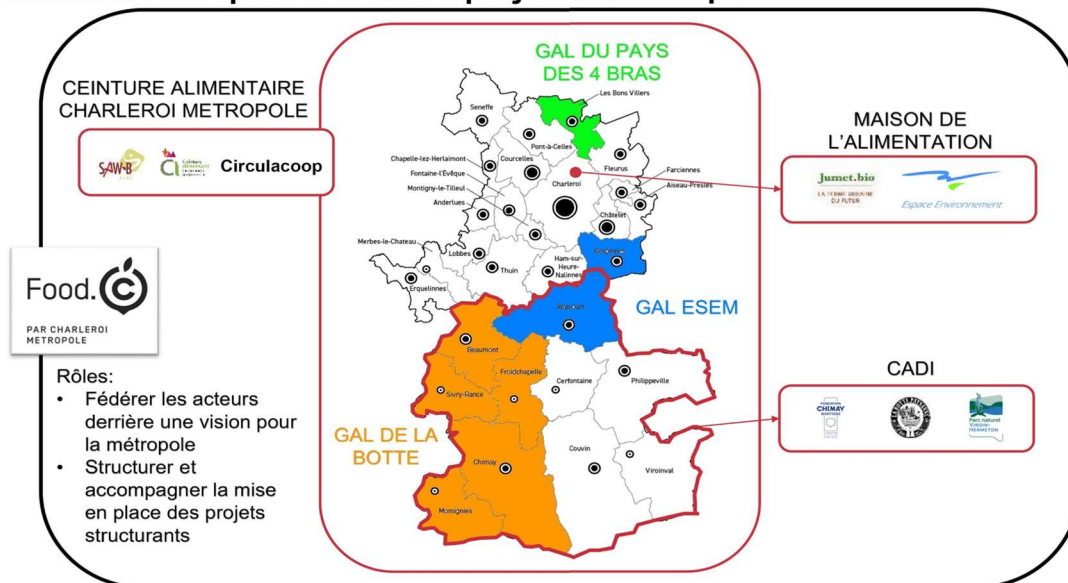
La Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole (CACM), créée en 2017, est financée par la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (SOWALFIN). Elle a pour porteur principal la Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B), Biowallonie et Espace environnement. La CACM regroupe les agriculteurs, mais aussi les distributeurs, les commerçants et les associations qui œuvrent à la mise en place d'un SAD (*Circuit court | Ceinture alimentaire Charleroi Métropole*, s. d.). Elle cherche également à développer des filières alimentaires bio et en circuits courts (IGRETEC, s. d.-c). Selon "B", la CACM a la volonté d'être un opérateur qui descend sur le terrain. A cette fin, la SAW-B a créé en 2021 "Circulacoop" qui est une coopérative logistique. En faisant appel aux producteurs et aux consommateurs, la CACM s'est rendu compte qu'il y avait un besoin logistique. Ses deux objectifs majeurs sont la concertation et la coopération entre tous les acteurs des filières agroalimentaires (Service public de Wallonie – Secrétariat général Direction du Développement durable, s. d.). Ce projet est aujourd'hui à l'arrêt car selon "B" : « La sauce n'a pas pris. »

Chaîne Alimentaire Durable Intégrée (CADI) en sud Entre-Sambre-Et-Meuse, quant à elle, voit le jour en février 2021. Elle couvre tout le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle est pilotée par trois structures (z, la Coopérative « La Botte Paysanne » et la Fondation Chimay-

Wartoise) ainsi que quatre acteurs locaux (la Coopérative Coopesem, la Coopérative Bio de la Botte, Chimay-Gestion et le Codef) (Fondation Chimay Wartoise, 2021). Cette CADI souhaite promouvoir les produits alimentaires locaux à une échelle territoriale. Les partenaires de ce projet vont mettre en place un conseil de politique alimentaire qui poursuivra le projet et créera des connexions avec d'autres réseaux existants (Fondation Chimay Wartoise, 2021). La CADI s'étend sur treize communes rurales de l'Entre-Sambre-et-Meuse à cheval sur deux provinces (Hainaut et Namur) et à cheval sur deux territoires (Charleroi et Namur).

La Maison de l'alimentation durable (MAD) pour toutes et tous en métropole Carolo est, pour sa part, un lieu d'animation, de rencontre et de formation pour les acteurs du territoire de CM. Sa gouvernance est participative. Trois partenaires gèrent ce projet : la Haute Ecole de Louvain en Hainaut (HelHa), Espace environnement et Jumet.bio (Jumet.bio, s. d.). Selon "F", ce projet trouve ses origines dans le projet Interreg AD-In (Alimentation durable inclusive). Elle a pour objectif de sensibiliser sur la consommation alimentaire responsable, de mettre en place des formations professionnalisantes en agriculture durable, de faire de la recherche et développement sur les cultures oubliées et adaptées à nos sols, et enfin, de faire de la production bio locale (Service public de Wallonie – Secrétariat général Direction du Développement durable, s. d.). Selon "C", la MAD souhaite devenir le centre de référence de CM en termes d'alimentation durable. Il est possible, pour les citoyens, de se documenter sur place via la bibliothèque et la ludothèque. De plus, les structures qui animent des ateliers autour de la thématique alimentaire peuvent la solliciter. "C" affirme qu'il y a un objectif de désacraliser cette alimentation durable en lui retirant l'étiquette "bobo-bio". L'objectif premier de la MAD est donc d'informer sur la relocalisation, sur la notion de producteurs locaux, sur la manière de constituer un panier de biens et services en fonction de son portefeuille. Mais aussi d'inviter le citoyen à changer ses habitudes de consommation, le pilier social est donc bien présent.

Charleroi Métropole: 3 GAL et 4 projets financés par la RW



5

Fig.13 Le système alimentaire de Charleroi Métropole (IGRETEC, 2021)

6.2.1 La mise à l'agenda politique sur Charleroi Métropole

Comme nous l'avons vu précédemment, CM voit le jour en 2017. Les communes qui composent la Conférence des Bourgmestres ont trouvé l'idée intéressante mais il n'y a cependant pas de structure juridique pour CM. Toujours en 2017, "G" explique qu'ils ont commencé à identifier les projets les plus importants, à communiquer avec chaque commune et à mettre en place un site Internet. C'est en 2020, à la suite de l'appel à projet relocalisation de l'alimentation durable, que CM va se poser la question de savoir ce qu'il y a lieu de faire et de prioriser sur le territoire. Une analyse est faite pour arriver à une stratégie alimentaire. C'est ainsi que le projet Food-C financé par cet appel à projet de la RW voit le jour. Le but était d'insuffler la mise en place de certains projets avec les opérateurs du territoire. Trois éléments ont été définis comme prioritaires. Le premier était de booster la demande auprès d'un public spécifique (communes, intercommunales, écoles, crèches, CPAS) pour des produits locaux et plus durables afin de motiver les agriculteurs. Cette idée se concrétise par le lancement du projet de cuisine centrale porté par l'Intercommunale de Santé Publique du pays de Charleroi (ISPPC). Le projet devrait se terminer en 2025. A terme, l'idée sera de travailler avec des producteurs locaux sur base d'un cahier spécial des charges. Le deuxième élément consiste à faire de la recherche via l'UMons pour améliorer la qualité des repas en fonction du public. "G" explique que l'objectif de CM

était de “cocher toutes les cases” en travaillant avec des producteurs locaux, en payant bien les agriculteurs, en créant de l’emploi local pour la cuisine centrale, un bâtiment exemplaire en terme énergétique et en gestion des déchets, une alimentation qui a du goût et qui améliore la santé des habitants. Le dernier élément est la mise en place d’un hub central juste à côté de la cuisine centrale. Il aura quatre fonctions : la logistique, une unité de transformation de légumes (nettoyage, découpage, conditionnement) avec l’objectif que l’offre arrive aussi dans les restaurants et les magasins, une fonction de comptoir pour l’Horeca et enfin un atelier de transformation pour gérer tout ce qui est surplus et invendus (objectif zéro déchets). En parallèle, d’autres projets voient le jour comme la mobilisation des opérateurs du territoire sur la thématique alimentaire et la création de programmes d’accompagnement dans le secteur. Les écoles supérieures créent également des nouveaux bacheliers en diététique ainsi qu’en techniques agricoles. L’objectif final étant que tous les opérateurs intègrent la logique alimentaire durable dans leur stratégie.

6.2.2 Analyse de la gouvernance à Charleroi Métropole

1. Interactions entre acteurs

Nous analyserons en premier les acteurs qui sont dans une logique de coordination et de coopération. On retrouve ainsi l’acteur “C” qui réalise des réunions de manière régulière avec la CACM et CM avec pour but d’identifier et définir le rôle des acteurs du territoire. “C” exprime la nécessité de rendre ses réunions d’échanges plus formelles pour être plus efficaces. “D”, quant à lui, travaille de manière transversale avec les GAL, les parcs naturels, les ASBL et les pouvoirs locaux à l’échelle de la Wallonie pour lier les projets et il explique la nécessité de coordonner les actions entre acteurs pour éviter les doublons. On retrouve ainsi “A” et “C” qui entretiennent des échanges de type informel avec notamment “B” et le projet “Agricoeur” qui souhaite intégrer le pôle circuit-court pour favoriser les produits locaux. “B” qui travaille à la SAW-B pour développer la CA propose à “G” des partages informels de données pour éviter de faire double emploi et travailler plus efficacement sur le développement des circuits-courts et l’alimentation durable. Enfin, “G”, identifie la CACAM comme la structure qui pilote les projets alors que Food-C a plus un rôle de facilitateur pour la partie opérationnalisation. “G” entretient également des échanges informels avec les GAL. “F” parle du collectif 5C qui est un acteur transterritorial dont la mission est de renforcer les dynamiques coopératives entre producteurs, distributeurs et consommateurs.

A présent, analysons les négociations et les conflits qui existent entre ces différents acteurs. On retrouve “E” qui témoigne des objectifs et des préoccupations différentes entre la zone nord et la zone sud de CM en termes de gouvernance territoriale. Il motive ces différences avec, d’une part, une approche historique en expliquant que la zone urbaine s’est toujours concentrée sur son propre développement au détriment des zones périphériques. D’autre part, par une différence au niveau culturel entre ces zones géographiques. Le projet de CM a fait l’objet d’une déconstruction/reconstruction pour mettre en place cette politique publique alimentaire mais les propos de “E” nous font remettre en question la notion de territoire qui, comme expliqué dans la revue de littérature, nécessite une identité collective forte au sein des acteurs. Ce bassin de vie que l’on nomme CM, serait alors composé de deux sous-territoires. Enfin, “G” explique qu’il y a de la concurrence entre certains des projets de l’appel à projet de relocalisation mais aussi avec le secteur privé de la grande distribution. Ce dernier propose, en effet, des plus longs contrats que les petites structures ; ce qui ne permet pas de fidéliser les producteurs à ces projets de relocalisation de l’alimentation. En termes de négociations, “G” explique qu’il y a eu des demandes auprès de la RW pour financer les emplois à plus long terme dans les structures, ce qui les stabilisera et favorisera la collaboration à long terme.

2. Stratégies, dynamiques, initiative, problèmes et solutions

Nous allons à présent décrire les stratégies, les dynamiques et les initiatives mises en place par les acteurs pour promouvoir la mise en œuvre d’un SAD sur le territoire de CM. Tout d’abord, le GAL du pays des 4 bras, dont la stratégie s’ancre dans la consultation des acteurs locaux, permet de définir des axes stratégiques pour la promotion des circuits courts et de l’alimentation durable dont Epicoeur et Agricoeur. Ce projet permet notamment de faciliter les commandes en ligne de produits locaux. Le GAL soutient également l’installation des jeunes producteurs et le partenariat avec les acteurs locaux. “A”, quant à lui, explique la nécessité d’accompagner les producteurs vers une transition de leur modèle agricole vers de l’agroécologie plutôt que de construire des projets uniquement sur des critères “Bio” qui seraient trop restrictifs et bloquants. “B” et “G” s’inscrivent également dans cette dynamique de favoriser les circuits-courts et l’approvisionnement en produits locaux. La construction d’une cuisine centrale de collectivité et d’un hub logistique seront des leviers pour desservir les hôpitaux, les cantines scolaires, les services publics et les homes avec des produits locaux et durables. Jumet.bio est un porteur de projet qui défend la place du citoyen dans la prise de décision parce que les voix des bénévoles et des citoyens comptent autant que celles des membres du CA. Cette approche témoigne d’une forme de gouvernance partagée et collaborative. Un autre projet est celui de construction d’un

CPA qui vise à mobiliser les acteurs territoriaux au travers de la concertation mais aussi à favoriser la transition du système alimentaire dans une dynamique participative. “D” et “F” font de la sensibilisation et de la communication sur les produits locaux et les circuits-courts, un élément essentiel pour le grand public. “F” explique d’ailleurs que le meilleur moyen de communiquer et sensibiliser sur ce qui se fait au niveau du territoire est d’organiser des événements grand public. “G” explique pour sa part qu’une collaboration est mise en place avec des opérateurs du territoire comme la HelHa pour promouvoir des métiers sur l’alimentation durable comme, par exemple un bachelier en agriculture durable.

L’analyse de ces témoignages nous montre que : 1) Le soutien financier permettrait de stabiliser les structures existantes, de limiter le turnover en matière de ressources humaines et de maintenir le personnel compétent en place. 2) Les structures telles que Food-C et Manger Demain permettent de faire le relai entre la vision politique et l’opérationnalisation, elles facilitent ainsi les connexions entre les projets et la rédaction des documents administratifs, elles soutiennent également les acteurs. La participation citoyenne est un levier essentiel pour développer une dynamique de territoire et concrétiser les projets. La sensibilisation de l’ensemble des acteurs sur les enjeux de l’alimentation durable est un élément essentiel. Enfin, la mise en place d’un CPA est une structure de gouvernance territoriale qui favorise la coordination des initiatives et l’implication des acteurs au Projet de Territoire en matière d’alimentation durable.

Abordons à présent les problèmes et les solutions mises en œuvre par les acteurs territoriaux. “G” souligne en particulier la nécessité d’avoir des leviers au niveau de la RW pour favoriser les circuits-courts, comme la diminution de la TVA sur les produits locaux de manière à compenser la différence de prix avec des produits importés. De même, cet acteur insiste sur le besoin de restreindre l’importation de fruits et légumes pour favoriser les produits locaux. “A” évoque quant à lui, un gros manque de la demande au niveau des consommateurs pour les produits “Bio”, mais aussi le besoin de renforcer le réseau d’acteurs. “B” explique, quant à lui, qu’il n’y a pas assez de volonté chez les producteurs et les coopérateurs pour mener le projet de CPA dans la zone nord de Charleroi. “D” explique, lui, qu’il y a du doublon et de la concurrence entre certains projets menés dans le cadre de l’appel à projet de relocalisation de l’alimentation. “G” suggère enfin qu’il faudrait imposer aux communes du territoire de CM de s’engager dans les projets de mise en place du SAD car il n’y a actuellement pas d’article de loi contraignant. De même, il propose aussi que ce côté contraignant soit imposé par la RW pour l’ensemble du territoire wallon.

L'analyse de ces témoignages révèle plusieurs éléments intéressants dans le cadre de notre problématique. Le fait est que les différents acteurs du territoire de CM ont peu de contact entre eux et majoritairement des échanges informels génèrent un manque de coordination et de communication ; ce qui peut impliquer une sous exploitation des ressources. Aussi, le fait que les acteurs ont des priorités et des intérêts divergents peuvent générer des tensions et des freins à la mise en place d'une stratégie collective. Le manque de soutien financier de la part des autorités publiques représente également un frein au développement des projets en matière d'alimentation durable. On constate en outre que la RW délivre des subsides importants pour des agriculteurs aux modes de production conventionnels, ce qui représente un frein dans la reconversion vers un mode de production plus durable. De plus, le territoire est divisé administrativement puisqu'il est à cheval sur deux provinces ; ce qui peut entraîner une lenteur administrative supplémentaire. Enfin, la division culturelle nord-sud génère de la méfiance et de la rivalité ce qui réduit la possibilité de développer une identité collective et donc une vision et une stratégie globale pour la mise en place d'un SAD à l'échelle de ce vaste territoire.

3. Répartition du pouvoir, processus de gouvernance et mécanismes de prise de décision

Avant d'étudier la répartition du pouvoir, présentons brièvement ici l'ensemble des acteurs qui sont interviewés dans le cadre de ce mémoire. On retrouve en l'occurrence les acteurs suivants : la CACM, le Collège des Bourgmestres de CM, le GAL du pays des 4 bras, le CADI, Food-C, SAW-B, la MAD, le collectif 5C, les cabinets des Ministres Tellier et Morreale, les producteurs, les consommateurs et enfin les citoyens. L'analyse des interactions entre les différents acteurs du territoire montre que le pouvoir est fortement morcelé entre plusieurs d'entre eux. Deux jouent toutefois un rôle majeur, à savoir la CACM et Food-C. On constate également que les acteurs ont des intérêts divergents ; ce qui influence leur stratégie de gouvernance territoriale et donc la construction du SAD. Force est de constater que les échanges qui existent entre les acteurs ne sont actuellement pas suffisamment institutionnalisés pour produire une collaboration et une coordination efficace. Le fait est que le pouvoir est réparti entre tous ces acteurs ; ce qui influence la construction du SAD dans la mesure où chacun d'entre eux focalise sa priorité sur les thématiques qui lui semblent les plus adéquates. On citera Food-C, le GAL du pays des 4 bras et la CACM qui sont impliqués dans le développement de circuits-courts alors que la MAD est davantage active dans la sensibilisation. Aussi, la CACM et la CADI ne partagent pas la même vision quant aux priorités à mettre en place à l'échelle du territoire, ce qui a pour conséquence de ralentir la mise en place du SAD.

Une collaboration plus étroite et institutionnalisée, mais aussi une vision et une concertation commune ainsi que la construction d'une identité collective pourraient permettre de mieux développer le SAD.

L'analyse des interviews a permis de mettre en évidence une gouvernance territoriale participative entre les différents acteurs.

Au travers de la collaboration entre les acteurs, des projets et initiatives en faveur d'un SAD voient le jour. Avec un système d'échanges plus structuré, la gouvernance territoriale pourrait développer des mécanismes et outils de gouvernance plus efficaces. Cette gouvernance joue un rôle prépondérant dans la promotion de l'agriculture durable et des circuits-courts sur le territoire.

En conclusion de l'analyse du territoire de Charleroi Métropole, nous retiendrons les éléments suivants :

L'ensemble des acteurs ont mis en place des initiatives pour promouvoir une alimentation durable, notamment via des circuits courts. Cela comprend également l'encouragement de l'agroécologie et la mise en place d'une cuisine centrale et d'un hub logistique pour amorcer la demande vers les cantines de collectivités et ainsi inciter les producteurs à une reconversion de leur mode de production vers une agriculture durable. Toutefois, les acteurs rencontrent un manque de coordination et de soutien financier. Ils font face à des priorités divergentes, des obstacles administratifs et des tensions culturelles. Les acteurs suggèrent plusieurs solutions pour remédier à ces difficultés, comme la diminution de la TVA sur les produits locaux et une diminution des importations de fruits et légumes venant de l'étranger pour favoriser la production locale. Le pouvoir est fragmenté entre plusieurs acteurs dont certains ont une influence plus marquée que d'autres. Ce qui incite à une collaboration plus institutionnalisée, à la mise en place d'un CPA pour structurer le territoire, mais aussi une vision commune et une identité collective pour développer efficacement un Système Alimentaire Durable (SAD). La gouvernance mise en place au niveau du citoyen semble être de type participative et devrait tendre vers un modèle de gouvernance collaborative pour franchir un palier supplémentaire.

6.3 Les acteurs du bassin alimentaire de la Wallonie Picarde

Le projet *Food'wapi* est un projet initialement piloté et lancé en septembre 2017 par **IDETA** avec cinq porteurs : **IDETA**, **entreprendre.wapi**, **les Parcs naturels des Plaines de l'Escaut et du Pays des Collines** et le **C.A.R.A.H.** L'objectif de ce projet est selon (*Food'Wapi - vers un écosystème des circuits courts en Wallonie Picarde* | Ideta, 2020) : "d'inscrire les circuits

courts dans le modèle économique des opérateurs alimentaires locaux, de l’agriculteur au consommateur, en passant par le producteur, le restaurateur ou le commerçant.” Toujours selon (*Food’Wapi - vers un écosystème des circuits courts en Wallonie Picarde* | Ideta, 2020) : “Ce Projet vise également à créer des initiatives de production, de transformation, de commerce des produits locaux, avec la formation et la sensibilisation en filigrane. Le projet repose sur trois lignes directrices : diversité, résilience et durabilité.” Food’Wapi est aujourd’hui porté par Entreprendre.wapi et les deux parcs naturels, financés par la SOWALFIN. Il vise à connecter les différents acteurs du circuit court et les accompagner dans la création ou le développement d’activités durables et viables (*Food’Wapi - entreprendre.wapi*, 2021).

Les deux parcs naturels qui composent le territoire de la WAPI sont selon (Parc naturel des Plaines de L’Escaut, s. d.) :

des territoires ruraux, à forte identité, qui recèlent des paysages remarquables et abritent une faune et une flore riches et diversifiées. Mais il s’agit aussi et surtout d’un espace où les gens vivent, travaillent, pratiquent leurs loisirs. Le défi est donc de concilier activités économiques, biodiversité et préservation du cadre de vie. Parce que tout est lié.

Le premier est le Parc naturel des plaines de l’Escaut (PNPE) qui a été reconnu en 1996 et qui rassemble les sept communes d’Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz, Rumes et Tournai. (Parc naturel des Plaines de L’Escaut, s. d.). C’est un habitat à caractère rural qui définit ce parc naturel. Il compte 20% de sites biologiques et 20% de zones boisées et forêts sur son territoire. Quant aux terres agricoles, elles représentent plus de 50% de tout le territoire (Parc naturel des Plaines de L’Escaut, s. d.). Le PNPE a sept missions :

- 1° assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- 2° contribuer à définir et à orienter les projets d’aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- 3° encourager le développement durable en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu’à l’amélioration de la qualité de la vie ;
- 4° organiser l’accueil, l’éducation et l’information du public ;

5° participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;

6° rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;

7° susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée (Parc naturel des Plaines de L'Escaut, s. d.). A noter que le parc naturel répond à un plan de gestion décennal. Il comprend une commission de gestion, ainsi qu'une équipe technique.



Fig. 14 Le territoire du Parc naturel des plaines de l'Escaut (Parc naturel des Plaines de L'Escaut, s. d.)

Complémentairement au PNPE, existe le **GAL des Plaines de l'Escaut** qui s'étend sur le même territoire que celui du parc, hormis la commune de Tournai, ainsi que le **Parc Naturel Européen Plaines Scarpes Escaut** (PNEPSE) qui est quant à lui, un parc naturel

transfrontalier. Un autre acteur structurant est le GAL des Plaines de l'Escaut qui s'étend sur six communes : Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz et Rumes. Ce territoire forme également celui du Parc naturel des plaines de l'Escaut. Ce GAL s'est fixé trois objectifs : valoriser durablement les ressources locales, valoriser durablement les patrimoines, développer une identité rurale forte. (*GAL des Plaines de l'Escaut*, 2016)

Le second parc est le Parc naturel du pays des Collines (PNPC) créé en 1997 et qui est situé sur les communes d'Ellezelles, Flobecq, Mont-de-l'Enclus, Frasnes, et trois villages de l'entité d'Ath (Houtaing, Mainvault, Ostiches), autour d'une identité culturelle et paysagère commune (Pays des Collines, 2022). L'agriculture est majoritairement de type familial avec 70% des exploitations de moins de 50 ha et de type polyculture-élevage. C'est aussi un territoire imprégné d'une forte identité. Il a pour mission première : la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, le paysage et l'aménagement du territoire et le développement économique et rural. Ces missions secondaires sont l'innovation et l'expérimentation, les partenariats et la coopération et enfin, l'accueil, l'éducation et l'information du public (Pays des Collines, 2022b). Deux thématiques émergent : l'agriculture et la consommation locale. Elles s'inscrivent dans le projet *Food'Wapi* précédemment développé. Le financement du parc, dont la programmation est établie sur dix ans, se fait autour de quatre axes : le financement par pôle (aménagement du territoire, agriculture, animation, nature), les subventions, les communes, ainsi que plus ponctuellement les appels à projets.



Fig.15 Cartographie du territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Foucart, 2021)

Un autre acteur structurant de ce système est sans aucun doute le Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province du Hainaut (C.A.R.A.H). Cette ASBL para-provinciale des services agricoles du Hainaut, initié dans les années 1950, a pour objectif de miser sur le développement durable pour accompagner, dans les meilleures conditions, les exploitations agricoles hainuyères et les citoyens ; que ce soit au travers de formations, d'analyses, de certifications et de gestion (C.A.R.A.H, s. d.). C'est également un centre de recherche appliquée à l'école supérieure Condorcet, ainsi que pour les bacheliers en agronomie de Ath. A côté de cela, il y a le centre de recherche autour de l'agronomie (CREPA) qui est implanté sur le même site que le CARAH et avec lequel il entretient une relation étroite de collaboration.

Venons-en maintenant aux principaux projets. **Alim'Ath** est un projet de relocalisation alimentaire sur le territoire d'Ath et les communes du Parc naturel du Pays des collines (Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles, Mont de l'Enclus). Il vise à favoriser l'alimentation locale et les circuits courts. Alim'Ath fait suite à un appel à projets de la Région Wallonne lancé en 2020 afin de soutenir des projets s'inscrivant dans une optique de relocalisation durable de l'alimentation (Cfr infra) (*Alim'ath, projet de relocalisation alimentaire*, s. d.). Ce projet a pour mission de contribuer au développement de la production, la transformation et la consommation

de produits alimentaires locaux, ainsi que de sensibiliser différents publics aux intérêts d'une production et consommation alimentaire locale sur les territoires concernés (*Alim'ath, projet de relocalisation alimentaire*, s. d.).

Quant au projet de la Ceinture alimentaire du Tournaisis (CAT), elle est créée en 2018 par un groupe de citoyens et devient par la suite une ASBL. Derrière ce projet, il y a une réelle volonté de mettre en place une autonomie alimentaire avec une base purement citoyenne, sans association au monde politique. Le projet prend de l'ampleur assez vite et un forum citoyen se met en place pour faire l'inventaire des besoins de territoire. Cinq groupes de travail se mettent en place sur les thématiques de l'accès à la terre, la sensibilisation, le développement de cantines bio, des producteurs locaux et du rapprochement des consommateurs (*Ceinture alimentaire du Tournaisis*, 2020). A partir de ces rencontres, les membres des groupes de travail ont identifié les besoins au niveau du territoire et de l'accès aux circuits-courts. Il y a deux volontés importantes : la première se situe au niveau des producteurs. Il s'agit de favoriser l'accès à des marchés au niveau du Tournaisis. La deuxième, au niveau des consommateurs est de fournir une nourriture de qualité et locale. La CAT a ensuite répondu à des appels à projets en 2020 qui ont permis de structurer leur appui pour aboutir au lancement d'une coopérative. En Août 2022, la CAT crée la Coop Alimentaire qui est un regroupement de producteurs et citoyens ayant pour objectif de mettre à disposition leurs productions dans les assiettes et cantines du territoire (*Ceinture alimentaire du Tournaisis : Raison d'être*, 2020). Elle bénéficie pour ce faire de subsides de la RW qui lui permettent d'engager un coordinateur qui réfléchit à la stratégie commerciale, mais aussi au financement d'infrastructures. La CAT vise la promotion :

- d'une agriculture paysanne diversifiée, centrée sur le respect des sols, du vivant et de l'environnement ;
- des produits de qualité, sains, nutritifs et variés ;
- d'une rémunération juste des producteurs et l'accessibilité de cette alimentation locale au plus grand nombre ;
- du développement de filières de transformation, de distribution et de commercialisation en accord avec les besoins du territoire ;
- d'augmenter la capacité de résilience du Tournaisis face aux aléas climatiques et économiques ;
- de favoriser les emplois durables, non délocalisables et de générer de nouveaux liens sociaux. (*Ceinture alimentaire du Tournaisis : Raison d'être*, 2020)

Tout comme pour le Projet de Territoire de CM, la WAPI a pu bénéficier de subsides de la part de la RW dans le cadre de l'appel à projets "*Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie*". Ce sont plus spécifiquement dans ce cadre deux projets qui ont été financés :

1. *Renforcement de la consommation de produits locaux, éthiques et durables sur le territoire du Pays Vert et du Pays des Collines sur base d'un diagnostic des flux agro-alimentaires.* C'est la ville d'Ath qui en est le porteur de projet. L'objectif est donc de faire correspondre l'offre et la demande sur le territoire d'Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-les-Anvaing et Mont-de-l'Enclus. Un diagnostic de production et de consommation du territoire concerné sera réalisé pour informer les acteurs et améliorer le système en place. Ensuite, une démarche de consultation citoyenne sera réalisée pour que la production soit distribuée et consommée localement (Service public de Wallonie – Secrétariat général Direction du Développement durable, s. d.) ;
2. *Création d'une filière légumes bio en Tournaisis.* Les porteurs de projet sont la ville de Tournai et la Ceinture Alimentaire du Tournaisis. L'objectif est de renforcer la structure et les projets de cette ceinture alimentaire autour des légumes bio. Ce projet s'accorde avec la politique du Green Deal européen et la stratégie « de la ferme à la table » (Service public de Wallonie – Secrétariat général Direction du Développement durable, s. d.).

6.3.1 La mise à l'agenda politique en WAPI

“J” explique qu'il y a eu un appel à projet lancé en 2020 au niveau du territoire WAPI pour recueillir des projets (tous secteurs confondus) et qui voudraient bénéficier d'un soutien ou de communication pour faire adhérer la population à un projet de territoire. Au niveau de la filière agro-alimentaire, seize projets ont été retenus en 2021 allant du potager collectif à la création d'un hub circuit-court.

“K” explique que la ville d'Ath intègre l'agenda 21 et dans le prolongement un projet européen est entré entre Ath, Enghien et Lessines pour travailler sur l'alimentation locale. Le projet n'est pas accepté mais transféré plus tard dans le cadre de l'appel à projet de “relocalisation de l'alimentation” lancé par la Ministre Tellier.

“L” explique que le projet fait suite au projet de relocalisation porté par la ville d'Ath, le CARAH et le PNPC. Avant ce projet, il y avait une volonté de le mettre en œuvre, mais la

dynamique n'avait pas abouti entre la ville d'Ath, le CARAH, le PNPC et la ville de Lessines. En 2020 il y a eu une réflexion sur l'autonomie alimentaire au sein de la Conférence des Bourgmestres de la WAPI. Un groupe de travail est mis en place via Wapi 2040. A ce jour, le CPA, qui est à un stade de germination, a fait bonne impression lors de la présentation à la Conférence des Bourgmestres.

6.3.2 Analyse de la gouvernance en WAPI

1. Interaction entre acteurs

Comme pour le cas de CM, nous analyserons d'abord les logiques de coopération et de coordination entre les différents acteurs qui œuvrent à la mise en place d'un SAD au sein du territoire. Commençons par les deux parcs naturels qui collaborent sur beaucoup de projets et souvent avec des réunions régulières mais informelles. Ce mode de collaboration facilite la coordination des projets et par ailleurs, les demandes émanant du terrain sont remontées dans le but de construire cohérents répondant aux besoins du territoire. La logique bottom-up est donc bien ancrée au sein de ces deux structures. Le groupe de travail, émanant du Collège des Bourgmestres de la zone WAPI, travaille sur la thématique alimentaire sera à terme intégré dans le futur CPA pour collectiviser les ressources. Cette réintégration permettra également de renforcer la coordination et l'efficacité des projets. Le PNPC et le CARAH collaborent quant à eux, sur le projet de relocalisation de l'alimentation appelé Alim'Ath. Cette collaboration a pour objectif de faciliter les projets de sensibilisation en faveur des circuits-courts et l'agriculture durable avec les acteurs de la production et de la consommation du territoire. "K" travaille à l'échelle de la province du Hainaut et a donc des échanges avec CM ; ce qui permettra à termes de renforcer les dynamiques transterritoriales. Le PNPE a pour sa part, un rôle de médiateur et de mise en réseau des acteurs du territoire dont les crèches, les CPAS, les écoles, l'Horeca et les épiceries sociales. Le PNPE et le PNPC collaborent sur un projet à l'échelle du territoire de la WAPI intitulé "un arbre pour la WAPI". Quant au plan stratégique WAPI 2040, il a pour objectif, entre autres, de coordonner les projets de la filière alimentaire mais peut avoir selon "J" une approche plus politique que pratique. Cela témoigne d'une logique Top-Down.

Intéressons-nous à présent aux situations de négociations et de conflits entre les différents acteurs. "H" souligne par exemple qu'il n'est pas facile de mener des projets avec les acteurs du secteur privé car les structures comme le PNPE ont une connotation d'ASBL, ce qui donne le sentiment de ne pas vouloir s'impliquer activement. Cette situation amène à des négociations avec les acteurs du privé pour trouver des compromis et motiver leur engagement dans les

projets. Le PNPE et IDETA ne participent plus au suivi de la CAT car ils ont rencontré des problèmes sur un projet. “H” explique que des différences de visions se sont présentées avec la CAT et ont rendu la collaboration difficile. Dans ce cadre, “H” estime notamment qu’il y a un problème dans la gestion des subsides octroyés à la CAT. Cela démontre les conflits et les frustrations qui peuvent exister dans la gestion des ressources et la collaboration entre les acteurs. De son côté, “N” explique rencontrer des problèmes de collaboration avec la CAT dans la mesure où la CAT ne veut pas associer “N” dans sa communication sur les réseaux sociaux.

2. Stratégies, dynamiques, initiatives, problèmes et solutions

Commençons par analyser les stratégies, les dynamiques et les initiatives au sein du territoire de la WAPI. “M” explique que dans leur structure (Coop’alimentaire), la décision sur la construction et l’évolution des projets reste aux mains des citoyens, même si la ville de Tournai est un allié important pour renforcer la crédibilité des projets en question. Cet extrait montre toute l’importance accordée par la CAT à la place du citoyen dans la prise de décision. On est donc ici dans un mode de gouvernance qui partage les idées d’une démocratie de type collaborative ; ce qui démontre la volonté de mettre en place une forme de gouvernance territoriale durable sur ce territoire. Les deux parcs naturels, ainsi que le projet Alim’Ath accordent quant à eux, de l’importance à la participation citoyenne dans l’élaboration de leurs projets. Les citoyens sont donc intégrés dans la prise de décision dès le début du projet afin de tenir compte de leurs besoins. Cela se fait au travers de réunions citoyennes, de tables rondes et d’ateliers participatifs. La démarche bottom-up est bien présente ici. A cet égard, “H” explique accorder une réelle importance à l’autonomie des projets lorsque la période d’accompagnement se termine car c’est gage de durabilité du projet par la suite. “H” joue également le rôle de médiateur pour prendre en compte le besoin des acteurs de terrain. “K” quant à lui, insiste sur la nécessité d’accorder la réalité de la production agricole du territoire avec l’alimentation des citoyens car les résultats du diagnostic territorial montrent des disparités importantes : “On produit ce qu’on ne mange pas et on mange ce qu’on ne produit pas”. “K” insiste donc sur la nécessité d’adopter un comportement alimentaire durable en adéquation avec les capacités du territoire. “K” est notamment l’initiateur du projet de CPA, il continue à suivre celui-ci au travers du projet Alim’Ath pour faire en sorte qu’il se structure prochainement. A ce sujet, “L”, quant à lui, explique qu’à terme, le CARAH reprendra en gestion la construction du CPA car c’est une structure pérenne, au contraire d’Alim’Ath qui n’est financé que pour trois ans. Ces éléments montrent qu’il y a une réelle stratégie de dialogue et de coordination entre les acteurs pour pérenniser ce projet de CPA. “M” met sa priorité sur les besoins des

producteurs “Bio” en accordant de l’importance aux outils de communication pour promouvoir les producteurs et les projets auprès des consommateurs. “L” quant à lui, explique travailler sur la sensibilisation des citoyens à l’alimentation durable ; ce qui demande beaucoup d’énergie pour maintenir la dynamique auprès des produits locaux dont le territoire ne semble pas manquer selon “I” qui en dénombre plus de nonante. “I” mentionne entre autres, toute la plus-value du sentiment d’appartenance au territoire pour fédérer les acteurs en faveur de la durabilité. Il explique également que ce sentiment est fort présent dans la région du “Pays des Collines” où les habitants s’identifient comme tels. “L” expliquait par contre rencontrer la situation inverse sur la zone d’Ath où le fait d’être porteur de projet avec la “casquette Ath” posait parfois problème. “I” explique aussi qu’il y a une identité “WAPI” qui se dessine quand même à l’échelle du territoire. Ces éléments montrent qu’une identité collective existe bel et bien à l’échelle du territoire de la WAPI, en parallèle des sous-territoires qui la composent et avec leur propre identité. Pour “I”, cela peut renforcer les dynamiques là où le sentiment d’identité existe alors que cela peut représenter un frein d’autres communes selon “L”. “N” exprimait le besoin de créer un hub logistique pour centraliser et faciliter la distribution des produits locaux. L’ensemble de ces éléments nous montrent que des acteurs œuvrent à mobiliser les citoyens et les acteurs politiques pour développer et structurer la gouvernance territoriale sur la thématique de l’alimentation durable. Au niveau des producteurs, des projets sont mis en place pour les soutenir financièrement et pour leur permettre de développer leurs activités. D’autres acteurs, comme “H”, s’efforcent à travailler sur chaque maillon du système alimentaire pour le rendre plus durable. On notera l’achat d’un véhicule frigorifique par le PNPE qui avait été identifié comme un chaînon manquant dans la logistique. C’est un outil de mutualisation utilisé en permanence selon “H” et qui permet de réduire l’empreinte environnementale des acteurs du territoire. “H” indique également travailler sur la sensibilisation des consommateurs pour les produits durables et en collaborant avec les cantines. De cette façon elle encourage la consommation responsable. Le CPA est vu comme un outil qui permettrait d’institutionnaliser les interactions entre les acteurs au même titre que le Hub logistique qui facilitera la coordination.

Abordons à présent les problèmes et les solutions que rencontrent ces acteurs : “H” explique que les contraintes administratives liées aux appels à projets sont très conséquentes et chronophages : “Il faut remplir des timesheet pour justifier 4h de travail”. “L” se questionne de son côté, sur le temps que cela prend pour mobiliser les citoyens qui sont eux dans une logique temporelle différente des structures en place et qui recherche des résultats rapides. La capacité

à mobiliser les citoyens est donc un enjeu stratégique. “H” quant à lui, explique que le fait de travailler sur des projets limités dans le temps et en termes de financement est frein réel dans la gestion des ressources humaines, surtout quand les acteurs de terrain sont bénévoles. Un autre point marquant est la divergence de point de vue entre les acteurs/structures au niveau des objectifs en matière de durabilité car certains comme “N” estiment qu’il faudrait permettre une transition du mode de production des agriculteurs, alors que “M” est plus exclusif et n’accepte que la production “Bio”. Un défi rencontré par l’acteur “N” sur la mise en place d’un futur hub logistique se situe à deux niveaux, son financement et sa coordination. “M” a exprimé à plusieurs reprises que la CAT était une structure qui voulait rester indépendante vis-à-vis des autorités politiques ou autres structures ; ce qui peut à terme créer des problèmes de coordination avec les autres acteurs. “N” et “H” l’ont d’ailleurs confirmé dans leurs propos. “M”, qui travaille pour une structure provinciale, exprimait le fait qu’il y avait quant à lui, un manque d’engagement et d’impulsion politique à cette échelle. “N” expliquait qu’il y avait plusieurs blocages financiers, notamment au niveau de la CAT qui n’est financée que par la ville de Tournai, IDETA ne finance pas et lorsque le projet a été présenté à la conférence des bourgmestres de la WAPI, personne n’a souhaité financer. Les problèmes et défis rencontrés montrent la complexité de la gouvernance territoriale dû notamment à cette “lasagne administrative et institutionnelle” décrite par les acteurs ; ce qui a tendance à entraîner du retard dans l’exécution des projets. “H” décrivait également le manque de vision à long terme de certains acteurs du territoire ; ce qui peut en outre, entraîner un manque de gestion et de pérennisation des projets. Les acteurs expriment toute la difficulté de faire changer les habitudes alimentaires des consommateurs qui sont un maillon essentiel du système alimentaire pour inciter les producteurs à la reconversion de leur mode de production. Enfin, le dernier élément témoignant des défis rencontrés sur le territoire est le problème de la logistique et la transformation des produits. “H” expliquait aussi que la transformation est un métier à part entière et que l’on en rencontre peu sur le territoire. De même que la logistique est apparue comme élément manquant à la suite d’un diagnostic territorial. En termes de solutions, les parcs naturels et les autres structures travaillent au développement des filières locales, collaborent sur une vision à long terme pour plus de cohérence et de durabilité au niveau de la vision de l’alimentation à l’échelle du territoire. On retrouve aussi des initiatives visant à intégrer les acteurs politiques locaux et régionaux dans les stratégies territoriales ainsi qu’une stratégie de réseau qui aide à la diffusion des ressources.

3. Répartition du pouvoir, processus de gouvernance et mécanismes de prise de décision

Tout comme pour le cas de CM, nous présenterons d'abord les acteurs qui ont été cités durant les interviews. On retrouve ainsi : les deux parcs naturels (PNPE et PNPC), ainsi que le GAL des plaines de l'Escaut et le parc naturel européen plaines Scarpe Escaut (PNEPSE), le projet Alim'Ath, entreprendre.wapi (anciennement Food WAPI), la Conférence des Bourgmestres de la WAPI, le CARAH, le CREPA, la cellule Manger demain, la ville de Tournai, Ath, Enghien, les producteurs et les citoyens.

IDETA en tant que pouvoir organisateur des parcs naturels, facilite la mise en place des projets de relocalisation de l'alimentation par l'intermédiaire de ces deux structures (PNPE et PNPC). La ville de Tournai finance des projets, mais rencontre des freins en interne liés à la lourdeur administrative qui a tendance à créer des déphasages avec les structures plus libres, mais aussi avec des priorités politiques qui peuvent varier en fonction des membres de la majorité. Le projet Food Wapi initialement porté par IDETA a été transféré aux parcs naturels, avant d'être abandonné pour non-renouvellement des subsides. Le GAL des Plaines de l'Escaut participe à la construction des filières alimentaires. A l'échelle du territoire de la WAPI, ce sont principalement les deux parcs naturels qui ont la capacité de porter des projets plus structurants car leur territoire respectif leur donne un champ d'action plus large que les autres acteurs. Leur approche de type bottom-up favorise l'instauration de pratiques informelles. Alim'Ath et la CAT, quant à eux, sont des acteurs dynamiques, mais davantage cantonnés à un territoire plus restreint. Ce morcellement du pouvoir a une influence sur la mise en place du système alimentaire. En effet, le manque de ressources humaines et financières ressenti dans les structures du territoire, ainsi que la lenteur administrative des entités publiques, diminuent leur efficacité pour mettre en place ce système alimentaire. Soulignons également les soucis en matière de collaborations qui semblent ralentir la dynamique territoriale. Le pouvoir accordé aux citoyens influence de manière inégale la dynamique des projets du territoire en fonction de leur propre capacité à se mobiliser. Les acteurs qui œuvrent à la sensibilisation et à l'éducation des autres acteurs territoriaux permettent de développer un esprit de coresponsabilité indispensable au développement d'une gouvernance territoriale de type durable. Au niveau des structures de gouvernance collaborative, on retrouve particulièrement la CAT et le futur projet de CPA. Le CAT permet déjà aux citoyens de participer à la prise de décision ; ce qui est essentiel quand on envisage une gouvernance territoriale durable. Les objectifs de ce type de gouvernance visent au développement d'une agriculture locale plus durable, la production et la valorisation des produits locaux, une réduction des déchets alimentaires et un meilleur accès à

l'alimentation durable. Les acteurs du territoire prennent pour la plupart du temps des décisions en concertation avec d'autres acteurs, souvent sur base de réunions informelles, mais pour certaines structures telles que la CAT, c'est le conseil d'administration qui prend les décisions. Les politiques mises en place par la Région wallonne et les communes sont essentielles pour promouvoir la construction et le développement du SAD mais il y a une demande de prolongation des subsides et des ressources humaines ainsi que l'adoption de textes de loi à caractère contraignant qui pourraient accélérer l'adoption de pratiques durables. Enfin, cette gouvernance territoriale durable permet un développement économique au niveau des filières locales.

7. Comparaison des bassins alimentaires de Charleroi Métropole et de la WAPI

Lorsqu'il s'agit d'étudier les interactions entre des acteurs inscrits dans une dynamique de gouvernance territoriale, l'étude de la comparaison de cas menée sous la forme d'entretiens semi-directifs est particulièrement intéressante car elle permet de récolter des données en lien avec le contexte réel de l'étude. Dans le cadre de notre travail, les données récoltées ont permis d'apporter de la nuance dans l'analyse. Toutefois, les résultats liés à cette méthodologie ne peuvent faire l'objet d'une généralisation statistique sur les territoires étudiés car comme l'indique la théorie de ce mode d'étude, le fait de se concentrer sur un nombre limité d'acteurs, sept par territoire en ce qui nous concerne, n'est pas suffisamment représentatif de la globalité des dynamiques inhérentes à ces territoires.

Nous commencerons tout d'abord, par l'analyse des similitudes entre ces deux territoires.

La majorité des acteurs de ces deux territoires travaillent sur la mise en place de projets de relocalisation de l'alimentation, les circuits-courts et l'agriculture durable. L'analyse des résultats montre également que la définition de la durabilité dans le mode de production fait débat. En effet, on retrouve sur les deux territoires des acteurs dont la philosophie est de réaliser des projets avec une production exclusivement en "Bio" alors que d'autres travaillent davantage à sensibiliser les producteurs pour favoriser une reconversion de leur mode de production, ce qui permet de toucher un panel plus large de producteurs. La place de la participation citoyenne dans le mode de gouvernance et l'élaboration des projets est également un élément pris en compte sur les deux territoires, avec toutefois des résultats qui montrent que cette dynamique est à un stade plus avancé sur le territoire de la WAPI. En termes de stratégie, la sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire sur le thème de l'alimentation durable est un enjeu essentiel partagé par les deux territoires. Les analyses montrent toutefois que sur CM, la MAD est une structure dont c'est la mission principale, ce que nous ne retrouvons pas sur le territoire de la WAPI. Au niveau des formations, les deux territoires bénéficient de centres de formations tels qu'un bachelier en agronomie sur Ath et un bachelier en agriculture durable sur CM. Ces éléments montrent une réelle volonté de former à long terme les futurs acteurs du territoire avec cette vision sur la durabilité. Au niveau de l'identité collective, même s'il y a des divergences importantes (cfr infra), on peut toutefois citer la volonté des deux territoires soit de la construire (CM), soit de la consolider (WAPI) dans le but de renforcer la dynamique territoriale. Le besoin

de soutien financier de la RW pour structurer et pérenniser les projets ou les structures est lui aussi partagé par les deux territoires. A noter également que tous deux travaillent activement à la mise en place d'un CPA car il est perçu comme l'outil de gouvernance territoriale qui permettra d'accélérer la structuration du réseau d'acteurs et la mise en place des projets sur la thématique alimentaire. Enfin, les deux territoires partagent des dynamiques de collaboration davantage informelles.

Abordons à présent l'analyse des divergences entre ces deux territoires.

Le premier élément notable que démontre l'analyse des résultats est que ces deux territoires étudiés dans ce mémoire présentent des contextes géographiques, économiques et culturels différents. Cette différence impacte de manière significative les stratégies mises en place sur les deux territoires. En termes de coordination et de mise en réseau, l'analyse des résultats montre que l'ensemble des acteurs de la WAPI œuvrent activement à cette tâche, alors que sur CM, c'est davantage une mission que s'attribuent la CACM et Food-C. Cette dynamique davantage présente en WAPI a pour conséquence de favoriser l'émergence de projets de type bottom-up. Au niveau de l'identité collective, l'analyse des résultats montre lui aussi, une différence marquée entre les deux territoires. En effet, en WAPI, cette identité collective est reconnue et valorisée alors que sur CM, il y a une nette fracture identitaire entre la zone nord urbanisée et la zone sud rurale. Cette fracture identitaire sur CM est un réel frein à la construction d'un projet commun et partagé de système alimentaire durable car il est actuellement synonyme de visions différentes et donc de priorités différentes ; ce qui peut susciter des conflits entre les acteurs en présences. On peut aussi apporter une nuance entre la notion de territoire et de bassin de vie dans la mesure où ce dernier se dessine à l'échelle de l'action publique. Dans le cas de la WAPI, le bassin de vie correspond au territoire alors que sur CM, l'analyse des résultats montre qu'il y a une réelle volonté de construire ce bassin de vie à l'échelle du territoire, mais les conflits identitaires "Nord-Sud" en présence à ce stade ne le permettent pas encore.

Ces deux territoires partagent des visions similaires au niveau du projet de territoire tel que la promotion des circuits-courts, la sensibilisation des acteurs et des citoyens et la dynamique bottom-up pour la construction des projets. La différence de stratégie est principalement due aux caractéristiques intrinsèques du territoire, telles que sa position géographique, son contexte culturel et socio-économique. Le niveau de coopération et de coordination est également différent d'un territoire à l'autre. Aussi, ces deux territoires rencontrent le même problème au niveau des financements et de la complexité administrative inhérente aux appels à projets.

Enfin, l'analyse révèle des solutions pour améliorer la gouvernance territoriale actuelle grâce à une meilleure coordination des acteurs et le partage d'une vision commune.

Dans le schéma suivant, il s'agit de synthétiser la dynamique « Top-Down » de la mise en place des systèmes alimentaires depuis l'UE jusqu'aux deux bassins alimentaires étudiés.

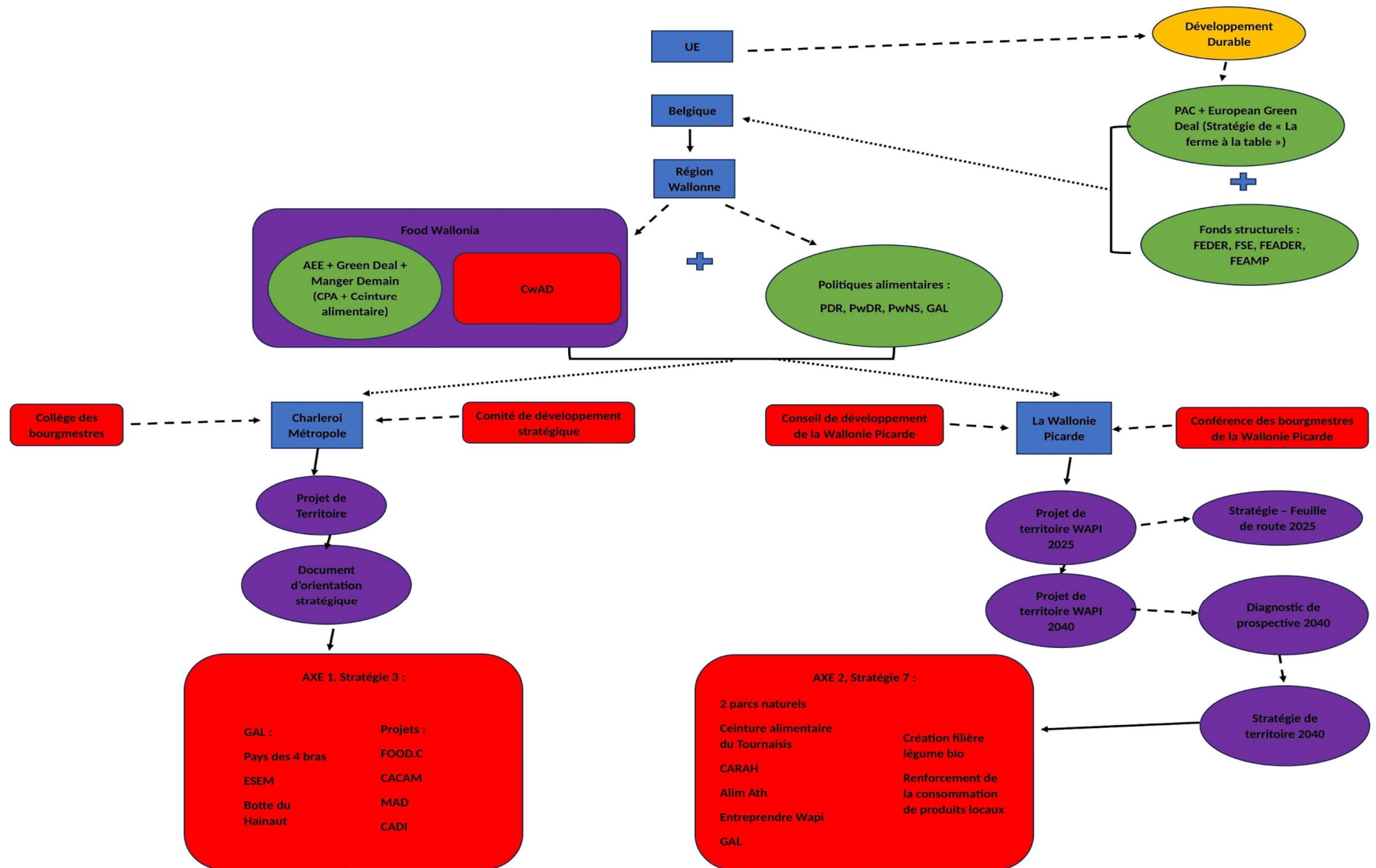


Fig.16 Schéma de synthèse de la mise en place des systèmes alimentaires depuis l'UE jusqu'aux deux bassins alimentaires étudiés (Auteur, 2023)

8. Conclusion générale

En repartant de notre question de recherche et sur base des résultats que nous avons pu tirer de notre étude, nous allons à présent formuler notre conclusion. ***En quoi le caractère durable de la politique publique relative à la mise en place de systèmes d'alimentation durables produit-elle des processus de régulation différenciés localement, et donc de la gouvernance territoriale ?***

Tout d'abord, le fait que la politique publique que nous avons étudiée dans le cas présent ait un caractère durable implique qu'il faut s'intéresser et s'adapter aux spécificités locales en prenant en compte le contexte géographique, culturel, socio-économique et environnemental, mais aussi les ressources disponibles et propres à chaque territoire pour que cette politique soit efficace. Elle doit donc être territorialisée.

Ensuite, il faut tenir compte du fait que chaque territoire qui œuvre à la mise en place d'un système alimentaire durable compte ses propres acteurs locaux allant des producteurs aux consommateurs, mais aussi de la société civile, des acteurs privés et publics. Chacun d'entre eux possède des qualités, des connaissances et des compétences spécifiques qui peuvent être valorisées aux besoins du territoire. La mise en réseau et la coordination de tous ces acteurs, aux objectifs divers et variés, parfois même divergents, nécessite de recourir à une approche en terme gouvernance territoriale, comme outil régulateur, car elle permet de tenir compte des visions et besoins de chacun d'entre eux.

De plus, une politique publique à caractère durable offre la possibilité aux acteurs territoriaux de mettre en place des outils adaptés aux besoins spécifiques de leur territoire. Dans le cas présent, c'est la structure « CPA » qui est la plus représentative des acteurs de terrain. Cette structure est adaptée aux besoins spécifiques du territoire, ce qui permet de construire des actions ciblées, c'est un outil de gouvernance territoriale par excellence.

Aussi, la décentralisation du pouvoir, depuis la Région wallonne vers les territoires, qui se manifeste par la mise à disposition de moyens humains et financiers pour la mise en place de politiques publiques durables, permet de renforcer la gouvernance territoriale de chaque territoire. Cette décentralisation permet également de tenir compte des spécificités des territoires et donne la possibilité aux acteurs de terrain de mettre en place, non seulement une

gouvernance participative, mais surtout une gouvernance collaborative qui permet une réelle co-construction de l'action publique.

L'étude que nous avons menée à ce jour sur deux territoires ne permet cependant de révéler qu'une facette des dynamiques territoriales en présence. En effet, rappelons ici que dans le cadre du présent travail, nous avons réalisé sept interviews par territoire, ce qui ne nous donne pas une vision exhaustive et complète de la réalité analysée. Il faudrait pour se faire, approfondir les analyses en diversifiant les interviews auprès des autres acteurs du territoire tels que les acteurs politiques des différentes communes impliquées, mais aussi les acteurs du privés ou les acteurs de terrain comme les agriculteurs, les transformateurs, les logisticiens ou encore les consommateurs. Cet approfondissement (via la multiplication des interviews) permettrait sans aucun doute de nous rapprocher de la situation réelle que notre méthode n'a pu qu'approcher.

Bibliographie

- (2005). VI / Produire une analyse comparée des données. Dans : Cécile Vigour éd., *La comparaison dans les sciences sociales: Pratiques et méthodes* (pp. 223-298). Paris: La Découverte.
- (2010). Introduction - Se nourrir : de la Nature à un système complexe. Dans : , J. Rastoin & G. Gherzi (Dir), *Le système alimentaire mondial: Concepts et méthodes, analyses et dynamiques* (pp. 3-11). Versailles: Éditions Quæ.
- Alim'ath, projet de relocalisation alimentaire.* (s. d.). Ath - Mon pays vert.
<https://www.ath.be/economie/producteurs-locaux/alimath/alimath-projet-de-relocalisation-alimentaire-2>
- asbl Wallonie picarde (Éd.). (2020). Atlas socio-économique de la Wallonie picarde. Dans *wapi2040*. Consulté le 29 mai 2023, à l'adresse <https://wapi2040.be/wp-content/uploads/2022/05/atlas2020.pdf>
- Barlatier, P. (2018). Chapitre 7. Les études de cas. Dans : Françoise Chevalier éd., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 126-139). Caen: EMS Editions.
<https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0126>
- Baron, A. (2014). Territorialisation. Dans : Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique* (pp. 497-498). FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble.
- Bauduin, L. (2022). Une politique alimentaire par et pour les citoyens et acteurs locaux. *MANGER DEMAIN*. <https://www.mangerdemain.be/2022/05/02/une-politique-alimentaire-par-et-pour-citoyens-et-acteurs-locaux/>

- SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS
Bousbaine, A., & Bryant, C. (2016). Les systèmes innovants alimentaires, cas d'étude : la Ceinture Aliment Terre de Liège. *BELGEO*, 4. <https://doi.org/10.4000/belgeo.1950>
- Brunel, S. (2018). Chapitre V. Qu'est-ce que la durabilité ?. Dans : Sylvie Brunel éd., *Le développement durable* (pp. 55-71). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- C.A.R.A.H. (s. d.). Carah.be. Consulté le 13 juillet 2023, à l'adresse <https://www.carah.be/a-propos/>
- Carbonnel, A., & Philippe-Dussine, M. (2013). Gouvernance des territoires pour un développement durable : une analyse en termes de jeu et d'identité. *Management & Avenir*. <https://doi.org/10.3917/mav.059.0139>
- Ceinture alimentaire du Tournaisis : Raison d'être*. (2020). Ceinture alimentaire tournaisis. Consulté le 13 juillet 2023, à l'adresse <https://www.ceinture-alimentaire-tournaisis.com/raison-d-etre>
- CERIN - Centre de Recherche et d'Information Nutritionnelles. (2022, 8 avril). *Alimentation locale*. Cerin. Consulté le 31 juillet 2023, à l'adresse <https://www.cerin.org/breves-scientifiques/alimentation-locale-pas-forcement-durable/>
- Circuit court | Ceinture alimentaire Charleroi Métropole*. (s. d.). Ceinture alimentaire. <https://www.ceinturealimentaire.be/>
- Combe, H. (2015). La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable. *Développement Durable et Territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10852>
- Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. (1987). Rapport Brundtland : Avant-propos. Dans *Office fédérale du développement territorial ARE*.

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

Consulté le 31 mars 2023, à l'adresse <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>

CwAD – Collège wallon de l'Alimentation Durable | *Le développement durable en Wallonie.*

(s. d.). <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation-durable/cwad-college-wallon-alimentation-durable>

De la ferme à la table : Rendre l'alimentation plus saine et plus durable en Europe. (2022,

17 novembre). Conseil de l'Union européenne. Consulté le 24 mars 2023, à l'adresse <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/from-farm-to-fork/>

Définition de la Durabilité. (s. d.). Green Facts. Consulté le 31 mars 2023, à l'adresse

<https://www.greenfacts.org/fr/glossaire/def/durabilite.htm>

Documents | BHNS. (s. d.). BHNS. <https://bhnscharleroi.be/documents/>

Domingo, B. (2014). Action publique. Dans : Nicolas Kada éd., *Dictionnaire*

d'administration publique (pp. 23-24). FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble.

Dupuy, C., & Torre, A. (2004). Confiance et proximité. *Economie de Proximités.*

<http://openlabexploration.net/wp-content/uploads/2017/10/Confiance-et-proximit%C3%A9.pdf>

École de politique appliquée Faculté des lettres et sciences humaines Université de

Sherbrooke, Québec, Canada. (s. d.). *Définition de la Gouvernance.* Perspective Monde. Consulté le 10 juillet 2023, à l'adresse

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1706>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS
Fondation Chimay Wartoise. (2021, 23 juin). *Chaîne Alimentaire Durable Intégrée (CADI)* :

relocalisation du système alimentaire local - Fondation Chimay Wartoise.

<https://www.chimaywartoise.be/initiative/chaine-alimentaire-durable-integree-cadi-relocalisation-du-systeme-alimentaire-local/>

Food Systems. (s. d.). IFAD. <https://www.ifad.org/fr/systemes-alimentaires>

Food'Wapi - entreprendre.wapi. (2021, 6 janvier). Entreprendre.Wapi.

<https://www.entreprendrewapi.be/services/creation/food-wapi/>

Food'Wapi - vers un écosystème des circuits courts en Wallonie Picarde | Ideta. (2020, 23 janvier). Ideta. <https://ideta.be/projets/foodwapi/>

Foucart, P. (2021, 23 avril). Un territoire à la géomorphologie caractéristique. *lavenir.net*.

<https://www.lavenir.net/regions/wallonie-picarde/ellezelles/2021/04/23/un-territoire-a-la-geomorphologie-caracteristique-VY6RXMKHIRGMFMNECX5CCBHXJI/>

Gal de la Botte du Hainaut. (s. d.). galdelabotte.be. Consulté le 12 juillet 2023, à l'adresse

<https://www.galdelabotte.be/index.html#about>

GAL des Plaines de l'Escaut. (2016, 19 juillet). Réseau wallon de Développement Rural.

<https://www.reseau-pwdr.be/gal/gal-des-plaines-de-lescaut>

GAL Jesuishesbignon.be. (2021). *Qu'est-ce qu'un gal ?* Jesuishesbignon.be. Consulté le 12 juillet 2023, à l'adresse <http://jesuishesbignon.be/quest-ce-quun-gal/>

Godmer, L., & Marrel, G. (2017). Une sociologie politique d'un agenda d'élue. Dans *ENS*

Éditions eBooks. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.6993>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

Goumard, J. (2022, août 5). *Développement durable : une définition simple et accessible au plus grand nombre*. Carbo.

<https://www.hellocarbo.com/blog/communaute/developpement-durable-definition-simple/>

Hassenteufel, P. (2011). Introduction. Dans : , P. Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique* (pp. 5-28). Paris: Armand Colin.

<https://doi.org/10.3917/arco.hasse.2011.01.0005>

Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P., & Braud, P. (2015). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*.

IDEA consult & Bureau urbanisme [BUUR]. (2018). Diagnostic territorial : Charleroi Métropole. Dans *charleroi-metropole.be/projet-de-territoire-diagnostic*. Consulté le 5 mai 2023, à l'adresse <https://www.charleroi-metropole.be/projet-de-territoire-diagnostic>

IGRETEC (Éd.). (s. d.). *Historique et ambitions / CM - Projet de Territoire*. territoire.charleroi-metropole.be. Consulté le 4 mai 2023, à l'adresse <https://territoire.charleroi-metropole.be/historique-et-ambitions>

IGRETEC (Éd.). (s. d.-b). *La Métropole - Charleroi Métropole*. charleroi-metropole. Consulté le 4 mai 2023, à l'adresse <https://www.charleroi-metropole.be/fr/la-metropole/>

IGRETEC. (2021, 1 décembre). *FOOD.C*. Igretec drive. Consulté le 7 mai 2023, à l'adresse <https://drive.igretec.com/s/TKGr7npkainbRtn>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS
IGRETEC. (2023, 31 janvier). *Accompagner la Conférence des Bourgmestres et le Comité de*

Développement Stratégique - IGRETEC. <https://www.igretec.com/fr/acteur-public/developpement-economique/comite-developpement-strategique/>

IGRETEC. (s. d.). *Les instances de Charleroi Métropole.* CM - Projet de Territoire. Consulté le 6 mai 2023, à l'adresse <https://territoire.charleroi-metropole.be/a-propos>

IGRETEC. (s. d.-a). *2 axes et 8 stratégies.* Territoire charleroi métropole. Consulté le 7 mai 2023, à l'adresse <https://territoire.charleroi-metropole.be/2-axes-8-strategies>

IGRETEC. (s. d.-c). *Les projets.* Food.C. Consulté le 7 mai 2023, à l'adresse <https://food-c.charleroi-metropole.be/les-projets>

IGRETEC. (s. d.-c). *Passer du Territoire au Terroir.* Territoire charleroi métropole. Consulté le 7 mai 2023, à l'adresse <https://territoire.charleroi-metropole.be/2-axes-8-strategies/passer-du-territoire-au-terroir>

IGRETEC. (s. d.-d). *Stratégie et Gouvernance - Food.C.* Food.C. Consulté le 7 mai 2023, à l'adresse <https://food-c.charleroi-metropole.be/strategie-et-gouvernance>

Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, N° 102(3), 23-34.
<https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>

Jumet.bio. (s. d.). *La maison de l'alimentation durable.* Consulté le 7 mai 2023, à l'adresse <https://www.jumet.bio/la-mad>

Kohn, L. & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. Reflets et perspectives de la vie économique, LIII, 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] & Institut

national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement [INRAE].

(2020). *Systèmes alimentaires durables : Un manuel pour s'y retrouver*.

<https://doi.org/10.4060/ca9917fr>

La Belgique, un Etat fédéral | *Belgium.be*. (s. d.).

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/la_belgique_federale

La PAC en bref. (s. d.). Agriculture and rural development.

https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-glance_fr

Laganier, R., Villalba, B., & Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au

territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement Durable et*

Territoires, Dossier 1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.774>

Larousse, É. (s. d.). *Définitions : Pluralisme - Dictionnaire de Français Larousse*.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pluralisme/61786>

Leloup, F., Moyart, L. (2021). *Développement territorial & ressources* [Diapositives].

<https://www.student-corner.be/>

Leloup, F., Moyart, L., & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau

mode de coordination territoriale ? *Géographie Économie Société*, 7(4), 321-331.

<https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>

Les circuits-courts en Wallonie : où en sommes-nous ? - BioWallonie. (2019, août 14).

Biowallonie. https://www.biowallonie.com/documentations/les-circuits-courts-en-wallonie-ou-en-sommes-nous/#_ftn1

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS MANGER DEMAIN. (2020, 6 octobre). *Stratégie - MANGER DEMAIN*. Consulté le 27 mars

2023, à l'adresse <https://www.mangerdemain.be/strategie/>

Mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe. (s. d.). Commission européenne.

https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_fr

Meybeck, A., & Gitz, V. (2016). Quelle alimentation pour des systèmes alimentaires durables ? *Cahiers de Nutrition et de Diététique*. <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2016.09.003>

Nations Unies. (1992). *United Nations Division for Sustainable Development-Agenda 21-chapter 1*. Consulté le 30 mars 2023, à l'adresse

<https://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>

Nougarèdes, B., Giraud, S., Clément, C., Ruault, C., Lambert, C. & Rixen, A. (2022).

Construire un système alimentaire territorial durable: Chronique d'une concertation territoriale en pays cœur d'Hérault, France. *Noroi*, 262, 79-99.

<https://doi.org/10.4000/noroi.11825>

Page, A., N'diaye, A., Duvernoy, I., & Duru, M. (2018, 7 février). *Système alimentaire territorialisé : Dictionnaire d'agroécologie*. Dico agroécologie. Consulté le 8 avril

2023, à l'adresse <https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/systeme-alimentaire-territorialise/>

Parc naturel des Plaines de L'Escaut. (s. d.). *Parc naturel des plaines de l'Escaut*. Plaines de l'Escaut. <https://plainesdelescaut.be/wikipnpe/?ParcNaturel>

Paturol, D. & Ndiaye, P. (2022). Le droit à l'alimentation durable en démocratie. *Rhizome*, 82, 7-8. <https://doi.org/10.3917/rhiz.082.0007>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

Paturel, D. & Ramel, M. (2017). Éthique du *care* et démocratie alimentaire : les enjeux du

droit à une alimentation durable. *Revue française d'éthique appliquée*, 4, 49-60.

<https://doi.org/10.3917/rfeap.004.0049>

Pays des 4 Bras asbl. (2020, 15 mai). *Le territoire - GAL Pays des 4 Bras*. GAL Pays des 4

Bras. <https://paysdes4bras.be/le-territoire/>

Pays des 4 Bras asbl. (2020b, mai 15). *Nos projets - Gal Pays des 4 bras*. GAL Pays des 4

Bras. <https://paysdes4bras.be/nos-projets/>

Pays des Collines. (2022, 24 novembre). *Carte d'identité - parc naturel du Pays des Collines*.

Parc naturel du Pays des Collines. <https://www.paysdescollines.be/carte-didentite/>

Paturel, D. & Ramel, M. (2017). Éthique du *care* et démocratie alimentaire : les enjeux du

droit à une alimentation durable. *Revue française d'éthique appliquée*, 4, 49-60.

<https://doi.org/10.3917/rfeap.004.0049>

Pays des Collines. (2022b, novembre 24). *Les missions - parc naturel du Pays des Collines*.

Parc naturel du Pays des Collines. <https://www.paysdescollines.be/les-missions/>

Petrella, R. (2007). *Pour une nouvelle narration du monde : Humanité, biens communs, vivre ensemble*. Editions Ecosociété.

Politist. (2019, 20 octobre). *Les politiques publiques. Le Politiste*. Consulté le 20 mai 2023, à

l'adresse <https://le-politiste.com/les-politiques-publiques/>

Qu'est-ce que la durabilité ? (s. d.). [https://www.myclimate.org/fr/sinformer/faq/faq-](https://www.myclimate.org/fr/sinformer/faq/faq-detail/quest-ce-que-la-durabilite/)

[detail/quest-ce-que-la-durabilite/](https://www.myclimate.org/fr/sinformer/faq/faq-detail/quest-ce-que-la-durabilite/)

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

Redlingshöfer, B. (2006). Vers une alimentation durable ? Ce qu'enseigne la littérature scientifique. *Le Courrier de l'environnement de l'Inra*, 53(53), 83-102. [https :
//www7.inra.fr/dpenv/pdf/RedlingshoferC53.pdf](https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/RedlingshoferC53.pdf)

Réseau wallon de développement rural [RwDR]. (2019). *Gal*. Réseau wallon de Développement Rural. Consulté le 12 juillet 2023, à l'adresse <https://www.reseau-pwdr.be/sections/gal>

Rey-Valette, H., Chia, E., Mathé, S., Michel, L., Nougaredes, B., Soulard, C., Maurel, P., Jarrige, F., Barbe, E., & Guihéneuf, P. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie Économie Société*, 16(1), 65-89. <https://doi.org/10.3166/ges.16.65-89>

Rôle du Collectif 5C. (s. d.). Collectif 5C. Consulté le 24 juillet 2023, à l'adresse <https://www.collectif5c.be/>

Sakkas, S. (s. d.). *Démocratie et action publique* [Diapositives ; Powerpoint]. Student-corner. <https://www.student-corner.be/course/view.php?id=7273>

Service public de Wallonie – Secrétariat général Direction du Développement durable. (s. d.). Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie 2020 : Fiches d'identité des projets sélectionnés. Dans *Le développement durable en Wallonie*. Service public de Wallonie - Direction du Développement durable. Consulté le 13 juillet 2023, à l'adresse <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation-durable/appel-projets-relocalisation>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

Service public de wallonie (Éd.). (s. d.). Food Wallonia : Ensemble pour un système

alimentaire durable. Dans *Wallonie service public SPW* (ISBN : 978-2-8056-0466-9).

Ediwall. <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation-durable/food-wallonia>

Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement [SPW ARNE]. (2022, 2 décembre). *Politiques européennes : évolution de la politique agricole commune*. Etat de l'Agriculture Wallonne. Consulté le 24 mars 2023, à l'adresse <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A I b 1.html#>

Service public de wallonie. (2020, 16 juillet). *Lancement de l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation et soutien aux dynamiques de relocalisation alimentaire*. Céline TELLIER- Ministre. Consulté le 27 mars 2023, à l'adresse <https://tellier.wallonie.be/home/presse--actualites/communiques-de-presse/presses/publication-presse--actualites.html>

SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. (s. d.). *Pacte vert*. Climat.be. Consulté le 10 juillet 2023, à l'adresse <https://climat.be/politique-climatique/europeenne/pacte-vert>

Systèmes alimentaires | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). <https://www.fao.org/food-systems/fr/>

Talbot, D. (2006). La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays. *Développement Durable et Territoires, Dossier 7*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2666>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN WALLONIE. MISE À L'AGENDA DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION DURABLE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE. ANALYSE DE 2 PROJETS HENNUYERS

Torre, A., & Vollet, D. (2015). *Partenariats pour le développement territorial*. Éditions Quæ.

<https://doi.org/10.3917/quæ.torre.2015.01>

Wallonie picarde ASBL (Éd.). (2020, 20 mai). *Territoire de la Wallonie picarde*. Wallonie picarde 2040. <https://wapi2040.be/23-communes/>

Wallonie picarde ASBL. (2020a, mai 20). *Archives des Soutenir les modes de production et de consommation durables - WAPI 2040*. WAPI 2040.

https://wapi2040.be/obj_tags/soutenir-les-modes-de-production-et-de-consommation-durables/

Wapi 2040. (2022, 19 mai). *Acteur de l'Eurométropole - Wapi 2040*. WAPI 2040.

<https://wapi2040.be/acteur-de-leurometropole>

Wapi 2040. (2022a, mai 12). *Axe 2 : Inscrire le territoire dans un processus de résilience soutenable - WAPI 2040*. WAPI 2040. <https://wapi2040.be/axe2/>

Wapi 2040. (2022a, mai 19). *Historique - WAPI 2040*. WAPI 2040.

<https://wapi2040.be/historique/>

Wapi 2040. (2023, 9 mars). *Groupe de travail - autonomie alimentaire - WAPI 2040*. WAPI 2040. <https://wapi2040.be/groupe-de-travail-autonomie-alimentaire>

Wapi 2040. (s. d.). *Projet de territoire Wallonie Picarde* (Asbl Wallonie Picarde, Éd.).

WellWo. (2021, 31 mars). *Qu'est-ce que la durabilité ?* Consulté le 31 mars 2023, à l'adresse

<https://wellwo.es/fr/quest-ce-que-la-durabilite/>

ANNEXES :